



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SCHÉMA TERRITORIAL DU BIEN-ÊTRE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Septembre 2022

SOMMAIRE

p.4 **Édito** - Anne Bisagni-Faure, rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine et Claudio Galderisi, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

p.8 **Axe stratégique n°1 - Santé et santé mentale**

p.12 **Mesure 1** - Renforcer ou développer des partenariats pour faciliter la prise en charge des étudiants, notamment sur les sites universitaires délocalisés

p.13 **Mesure 2** - Affirmer la santé mentale comme une priorité en matière de santé étudiante

p.15 **Mesure 3** - Lutter contre les violences sexuelles-sexistes et les discriminations

p.17 **Mesure 4** - Améliorer la prise en charge des étudiants en situation de vulnérabilité

p.19 **Mesure 5** - Rendre l'étudiant autonome dans sa prise en charge de la santé, dont la santé mentale, par l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de prévention et promotion de la santé

p.23 **Axe stratégique n°2 - Vie de campus : culture et sport**

p.27 **Axe 1** - Gouvernance de la vie étudiante

p.27 **Axe 2** - Culture et Culture Scientifique

p.29 **Axe 3** - Sport

p.30 **Axe 4** - Rythmes et temps étudiants

p.31 **Axe 5** - Vie associative

p.32 **Axe 6** - Engagement étudiant et reconnaissance de cet engagement

p.33 **Axe 7** - Espace et lieu de vie

p.33 **Axe 8** - Entreprenariat

p.35 **Axe stratégique n°3 - Restauration, hébergement et mobilités**

p.38 **Axe 1** : Accompagner les étudiants dans leur parcours d'accès au logement

p.42 **Axe 2** : Favoriser une mobilité de qualité et durable pour les étudiants

p.46 **Axe 3** : Améliorer l'offre de restauration

p.51 **Axe stratégique n°4 - Accompagnement social et emploi étudiant**

p.54 **L'étudiant au cœur de l'accompagnement social**

p.54 **Mesure 1** - Rendre plus visibles pour les étudiants les différents acteurs de l'accompagnement des jeunes et leurs offres de service

p.55 **Mesure 2** - Mieux coordonner l'accompagnement social des étudiants

p.56 **Mesure 3** - Mieux accompagner les néo-entrants

p.56 **Mesure 4** - Prendre en compte dans la durée la diversité des parcours en articulant les offres de services

p.57 **L'étudiant acteur de son parcours d'activité**

p.57 **Mesure 1** - Favoriser l'accès à un job étudiant

p.57 **Mesure 2** - Concilier études et jobs étudiants

p.58 **Mesure 3** - Promouvoir et valoriser les expériences professionnelles hors formation

ÉDITO

Genèse

La crise sanitaire que le pays a traversé entre 2020 et 2022, et qui a eu un impact particulièrement fort sur le monde de l'enseignement supérieur et plus particulièrement sur la qualité de vie et la santé mentale des étudiants, a aussi favorisé l'émergence d'une conscience aigüe des enjeux liés à la vie de campus et au bien-être des étudiants. Elle a également permis, entre autres, de mettre en lumière la forte mobilisation de nombreux acteurs régionaux et nationaux qui ont exprimé concrètement leur solidarité et leur soutien aux étudiants.

La multiplicité des initiatives et des aides proposées par l'État, par les établissements de l'enseignement supérieur, par le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, par les collectivités locales, par des associations d'étudiants nationales et régionales, a également fait apparaître la nécessité d'une meilleure coordination et visibilité de l'ensemble des actions et des aides destinées aux étudiants.

Le rectorat de la région académique Nouvelle-Aquitaine a ainsi engagé une réflexion collective sur la qualité de la vie étudiante, qui s'inscrit dans les priorités nationales définies à plusieurs reprises par le Président de la République.

Après avoir établi lors d'une première réunion qui s'est tenue en décembre 2020 un état des lieux des difficultés rencontrées par les étudiants lors de la crise sanitaire et avoir dressé lors des deux réunions successives le bilan de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons mis en place un comité de pilotage associant, en plus du rectorat, un représentant des universités, un représentant des CROUS et le conseil régional. En accord et en coordination avec l'ensemble des acteurs associés à nos réunions, nous avons procédé à la création en juin 2021 d'un espace sur le site de la région académique dédié aux aides destinées aux étudiants (<https://www.ac-bordeaux.fr/mesaidsetudiantes>). Enfin, en conformité avec les attendus nationaux, nous avons procédé en novembre 2021 à la transformation des conférences relatives à la précarité étudiante en conférence territoriale du bien-être et de la vie étudiante. C'est dans le cadre de cette conférence que le 8 novembre 2021 a été décidé d'expérimenter l'élaboration d'un Schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante (STBVE), pouvant nourrir les schémas directeurs des établissements de l'enseignement supérieur en région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent STBVE s'inscrit donc dans la continuité des conférences, qui, sous différents formats, ont été organisées entre décembre 2020 et juin 2022 par le rectorat de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Ces conférences avaient comme principaux objectifs de faire rencontrer et échanger tous les acteurs de la vie étudiante, pour qu'ils partagent les expériences et les bonnes pratiques en matière de santé et santé mentale, de lutte contre la précarité alimentaire, numérique ou sociale, d'organisation et gouvernance de la vie de campus, d'utilisation des fonds de la Contribution à la vie étudiante et de Campus (CVEC), de logement, de restauration et de mobilité. Bref de l'ensemble des dimensions qui participent à la formation et à l'amélioration du bien-être étudiant et pour lesquelles les étudiants ont un rôle central et durable à jouer dans la construction d'un environnement favorable à leurs études, aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, à l'engagement associatif, institutionnel et civique, aux comportements écoresponsables, en favorisant ainsi la réalisation et l'accomplissement du parcours de chacun.

Composition des ateliers de travail et du comité de pilotage

S'inspirant de la méthode adoptée pour la composition de la Conférence territoriale du bien-être et de la Vie étudiante mise en place en novembre 2021, le rectorat a décidé

d'associer à la réflexion et à l'élaboration du STBVE non seulement tous les acteurs de l'enseignement supérieur régional (présidents et vice-présidents des universités, dont les vice-présidents étudiants, directeurs des écoles, directeurs généraux des CROUS, services de santé universitaires, associations des étudiants, etc.) mais également les services de l'Etat en région Nouvelle-Aquitaine, notamment la commissaire à la lutte contre la pauvreté, mais également l'agence régionale de santé, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, la direction régionale des affaires culturelles, Pôle emploi, les autorités régionales, les collectivités locales, les missions locales et plus largement tous les acteurs qui pouvaient apporter un éclairage complémentaire, proposer des suppléments d'information ou d'action, permettre d'éviter des écueils réglementaires, et plus généralement veiller à la faisabilité des mesures et des actions proposées.

Une centaine de représentants de ces établissements, services et associations ont ainsi participé aux quatre réunions de chacun des quatre ateliers de réflexion. Ces réunions coordonnées par le Service régional académique de l'enseignement supérieur (SRAES), qui a assuré également l'organisation, le suivi et l'ingénierie documentaire, ont permis en moins de quatre mois de passer d'un état des lieux déjà complexe et articulé à l'élaboration des axes, thématiques et des actions ici présentés, grâce notamment à une assiduité, un engagement et une volonté participative de tous les intervenants. La qualité, la richesse, l'originalité et l'homogénéité des contributions ici réunies témoignent de cet investissement exemplaire, qui a concerné tous les acteurs de l'ESRI régional, et tout particulièrement les étudiants et leurs associations représentatives.

Les travaux de ces ateliers, animés par un rapporteur et un corapporteur qui ont aussi rédigé les propos introductifs et les descriptifs des mesures et actions, ont été coordonnés supervisés par un comité de pilotage réunissant avec la rectrice de région académique et le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, un représentant des présidents d'universités, des directeurs des CROUS, des vice-présidents étudiants, ainsi que la commissaire à la lutte contre la pauvreté, le vice-président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, et les rapporteurs et corapporteurs de chacun des quatre ateliers.

Le rectorat de région académique s'est positionné dans cet ensemble à la fois comme un garant de la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur, comme un facilitateur des échanges, comme un accompagnateur vigilant de l'unité du STBVE, en vérifiant notamment la cohérence globale des propositions.

Définition des axes thématiques et méthode d'élaboration des mesures et actions

Les quatre grandes parties autour desquelles est organisé ce STBVE sont inspirées des priorités nationales déclinées selon les attentes et les spécificités régionales : a) santé et santé mentale ; b) vie de campus : culture, sport et entrepreneuriat étudiant ; c) restauration, hébergement et mobilités ; d) accompagnement social et emploi étudiant.

Nourri par les interventions de tous les participants aux ateliers, et enrichi par les réflexions, propositions, suggestions émanant des vice-présidents étudiants et plus généralement des associations régionales des étudiants, le travail des quatre ateliers a permis de dégager des thématiques transversales, qui ont été à leur tour déclinées en plus de 140 mesures et actions. Ces propositions offrent un cadre conceptuel et programmatique cohérent, proposent une feuille de route pouvant inspirer les schémas directeurs de la vie étudiante auxquelles travaillent désormais toutes les universités de la région académique, et dessinent enfin une prospective qui s'inscrit dans les lignes de force de l'action publique réaffirmée en faveur des étudiants.

Principaux enjeux

Les mesures proposées, accompagnées d'une brève présentation descriptive, portent sur le développement d'actions coordonnées entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie étudiante. Au-delà d'une approche pragmatique, l'amélioration continue est au cœur de ces mesures et les inspire. Une telle approche collaborative vise ainsi à faciliter le partage d'informations utiles et à renforcer la qualité du service rendu aux étudiants.

Par rapport aux enjeux identifiés par les acteurs, un regard croisé sur les actions préconisées met clairement en évidence la nécessité de :

- ✎ Travailler en réseaux ;
- ✎ Encourager la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des étudiants ;
- ✎ Réfléchir à la diversité des parcours en articulant périodes d'études et périodes d'engagements (volontariat en service civique, etc.)
- ✎ Faciliter la participation des étudiants à la gestion de la CVEC ;
- ✎ Développer des partenariats avec les acteurs du territoire ;
- ✎ Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire ;
- ✎ Renforcer l'information et la sensibilisation ;
- ✎ Aller vers le public étudiant ;
- ✎ Encourager les actions de pair à pair.

Conclusion

Au-delà des orientations, des préconisations et des perspectives que définit le STBVE, et qui permettent d'envisager en Nouvelle-Aquitaine une rentrée académique 2022 placée notamment sous le signe du bien-être étudiant, le travail qui a mené à la réalisation de cette feuille de route régionale a déjà produit un premier résultat qui nous apparaît à la fois comme un acquis et comme un horizon : l'émergence d'une conscience partagée des actions à mener pour faire du bien-être étudiant une réalité durable et la volonté de tous les acteurs engagés dans ce travail à collaborer pleinement pour y parvenir. Le STBVE ne constitue donc qu'une étape dans ce processus continu par et pour les étudiants, qui va se poursuivre et s'amplifier dans le cadre des concertations, permettant ainsi d'aboutir à la réalisation des schémas directeurs de la vie et du bien-être étudiant des établissements de l'enseignement supérieur.



Anne BISAGNI-FAURE

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités de Nouvelle-Aquitaine



Claudio GALDERISI

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation





**AXE STRATÉGIQUE
N°1**

SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

Contexte - Etat des lieux

La promotion de la santé des jeunes adultes est un enjeu majeur du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 (PRS) arrêté par l'agence régionale de santé (ARS) ; les établissements sont ainsi encouragés à promouvoir des campus favorables à la santé. Une politique de « santé étudiante » doit tenir compte « des problèmes de santé particuliers de cette population, les facteurs économiques, sociaux et culturels mais aussi et surtout des conditions pédagogiques et environnementales »¹. Facteur-clé de la réussite des étudiants dans leur parcours académique, cette politique encourage les établissements d'enseignement supérieur à intégrer la santé au sens retenu par l'OMS² dans toutes les dimensions de la vie étudiante³.

A l'échelle nationale, l'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) réalisée en 2016 avant la crise sanitaire⁴, montre que les étudiants qui ont répondu à l'enquête ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé : 73 % considéraient que leur santé est bonne ou très bonne, 5 % évaluent leur santé comme étant mauvaise ou très mauvaise. Les étudiants se trouvent dans une classe d'âge très peu consommatrice de soins. Au sein des jeunes adultes, les étudiants ont en moyenne un meilleur état de santé et de meilleurs comportements pour leur santé que les personnes du même âge qui se trouvent en emploi, en recherche d'emploi ou en formation ne relevant pas de l'enseignement supérieur.

Néanmoins, cette enquête de l'OVE révélait que près de 20 % des étudiants interrogés présentaient des signes de détresse psychologique, près de 37% indiquaient avoir eu une période d'au moins deux semaines consécutives pendant laquelle ils s'étaient sentis tristes, déprimés, sans espoir, au cours des douze derniers mois (premier critère d'évaluation d'un épisode dépressif caractérisé ou majeur) et 8 % avaient pensé à

se suicider au cours des douze derniers mois. Les enquêtes ultérieures de l'OVE montrent que l'état de santé des étudiants s'est dégradé entre 2016 et 2020⁵, ce qui semble s'expliquer par les conséquences de la crise sanitaire : les écarts entre les enquêtes de l'OVE sur la santé des étudiants, réalisées en 2016 puis entre mars et mai 2020, permettent de constater que, alors que 20 % des étudiants ont été en détresse psychologique dans les quatre semaines précédant l'enquête de 2016, 30 % de ceux interrogés en 2020 étaient dans cette situation.

Depuis, la sixième édition de l'enquête nationale sur la santé des étudiants publiée le 11 juillet 2022 indique que 70% des étudiants se déclarent en situation de mal-être et que 36 % d'entre eux ont eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, ce qui correspond à une hausse de six points par rapport à l'enquête de 2019 et à un rapport du simple au double par rapport à la population générale⁶.

A l'échelle territoriale, une enquête dans le cadre de la convention de coordination territoriale (CCT)⁷ « Conditions de vie - Spéciale Covid 19 », réalisée en mars-avril 2021 (13 175 répondants)⁸ et comparée aux indicateurs de 2018, révèle pour sa part que 46 % des étudiants déplorent une dégradation de leur santé physique, 61% une dégradation de leur état de santé psychologique et 15% ont particulièrement souffert des mesures prises pour lutter contre la pandémie. L'isolement renforce la perception d'un mauvais état de santé psychologique : 21 % des étudiants en mauvaise santé sont isolés contre 8 % des étudiants en bonne santé.

La question de l'isolement comme du stress ressentis par les étudiants n'est pas nouvelle. En 2018 et 2019, les données de l'étude I-Share⁹ transmises par l'université de Bordeaux révélaient déjà l'influence des rythmes universitaires et de l'environnement sur les déterminants de la santé : stress, sommeil, alimentation, pratiques sportives, décohabitation et séparation de la famille

¹Toussaint JF, Stratégies nouvelles de prévention, Rapport de la commission d'orientation prévention, Paris, 2006

²La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

³<https://www.education.gouv.fr/des-services-universitaires-de-medecine-preventive-et-de-promotion-de-la-sante-vers-des-services-de-340736>

⁴<http://www.ove-national.education.fr/enquete/enquete-sante-des-etudiants/>

⁵<http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine/>

⁶<https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/5/2/521369.pdf>

⁷La CCT regroupe sept établissements de l'enseignement supérieur en Nouvelle

Aquitaine : l'université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Pau et des pays de l'Adour, La Rochelle Université, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux INP, et Sciences Po Bordeaux.

⁸Jointe en annexe

⁹I-Share (Internet-based Students' Health Research Enterprise) est une étude de cohorte qui rassemble plus de 20 000 étudiants francophones, représentant plus de 80 universités, et qui sont périodiquement sollicités pour répondre à des questions sur leur état de santé.

Elle est portée par l'université de Bordeaux, en partenariat avec l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Inserm.

avec un éloignement géographique. Elles mettaient en évidence un taux de stress et de dépressivité notable dans la population étudiante : 19 % des participants suivaient un traitement contre l'anxiété, l'angoisse ou le stress, 22 % ingéraient des médicaments favorisant la concentration, et 36 % estimaient être en déficit de sommeil plusieurs fois par semaine.

Depuis, la sixième édition de l'enquête nationale sur la santé des étudiants publiée le 11 juillet 2022 indique que 70% des étudiants se déclarent en situation de mal-être et que 36 % d'entre eux ont eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, ce qui correspond à une hausse de six points par rapport à l'enquête de 2019 et à un rapport du simple au double par rapport à la population générale. Les premiers résultats de l'étude CONFINS¹⁰, réalisée pendant le premier confinement début 2020, montrent que la santé mentale des étudiants présente des scores plus inquiétants que chez les non-étudiants : les étudiants présentaient des niveaux de dépression, d'anxiété, de pensées suicidaires et particulièrement de stress plus élevés que les non-étudiant.e.s¹¹. Dans une tribune récente¹², une quarantaine de présidents d'université, médecins de services de santé universitaire, syndicats et étudiants alertent sur l'ampleur de la détresse psychologique des étudiants depuis la pandémie et appellent à une stratégie nationale de santé mentale étudiante pour la placer au cœur des préoccupations étudiantes et au cœur de la vie de campus. Particulièrement mise à mal pendant la crise sanitaire, la santé mentale¹³, sans laquelle il n'y a pas de santé, nécessite donc une vigilance et une attention toutes particulières. En la consolidant dans le cadre de dix projets territoriaux de santé mentale¹⁴, l'ARS Nouvelle Aquitaine ambitionne d'améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

Dès l'élaboration du Plan santé étudiant 2017-2022, les établissements d'enseignement supérieur ont défini la santé mentale comme un des quatre axes prioritaires de la santé étudiante. Le programme de formation « premier secours en santé mentale » (PSSM), initialement né en Australie, a fait l'objet de mesures d'impact positives au Canada et en Australie. Il vise à former des secouristes en santé mentale, capables de repérer des troubles qui naissent ou s'aggravent, de rentrer en relation confiante avec la personne par un comportement adapté et les orienter ou les aider à s'orienter vers les soins les plus adaptés. Les pouvoirs publics ont soutenu l'adaptation et le développement de ce programme de formation en l'inscrivant comme une mesure phare du programme national de santé publique (Comité interministériel pour la santé du 26 mars 2018 « Former les étudiants au PSSM »).

Ce programme est également inscrit à la feuille de route du Projet territorial de la santé mentale de la délégation territoriale de Gironde de l'ARS, approuvée en 2020. La première phase de déploiement du projet en 2020 a permis de montrer que le programme suscite l'adhésion des étudiants – plus de 200 inscrits jusqu'en juillet et encore 90 sur liste d'attente malgré une communication limitée aux étudiants ayant des missions auprès de leurs pairs et les contraintes liées au contexte sanitaire - et que son contenu est pertinent pour les stagiaires - 90 % de satisfaction selon le questionnaire de retour d'évaluation PSSM France post formation. Ce projet suscite un réel intérêt chez tous acteurs universitaires qui mesurent les enjeux actuels de santé mentale des étudiants et de ce fait adhèrent au projet. Cet engagement, fortement relayé par les institutions locales et régionales, nous incite logiquement à amplifier et structurer un projet de déploiement de cette formation dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur de la Nouvelle-Aquitaine.

¹⁰En avril 2020, des chercheurs du Bordeaux Population Health UMRS 1219 (Inserm-Université de Bordeaux) et la société Kappa Santé ont mis en place une cohorte prospective en ligne appelée CONFINS, adressée à toute la population francophone, avec un recrutement ciblé auprès des étudiants de l'enseignement supérieur via les canaux de communication de l'étude i-Share. Le recrutement de la population générale s'est fait via les médias classiques et les réseaux sociaux de la société Kappa Santé, <https://www.confins.org/>

¹¹Macalli, M., Texier, N., Schück, S. et al. A repeated cross-sectional analysis assessing mental health conditions of adults as per student status during key periods of the COVID-19 epidemic in France. *Sci Rep* 11, 21455 (2021).

¹²https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/06/14/sante-mentale-des-etudiants-nous-appelons-a-une-mobilisation-collective-au-gouvernement-comme-au-parlement_6130211_3232.html

¹³ « La santé mentale est un état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté », Santé mentale - Renforcer notre action, 2018, OMS; La santé mentale est définie comme un état d'équilibre résultant « d'interactions entre des facteurs de trois ordres : des facteurs biologiques, relatifs aux caractéristiques génétiques et physiologiques de la personne, des facteurs psychologiques, liés aux aspects cognitifs, affectifs et relationnels, et des facteurs contextuels, qui ont trait aux relations entre la personne et son environnement. Ces facteurs sont en évolution constante et s'intègrent de façon dynamique chez la personne », COUTY (E.), Rapport, Missions et organisation de la santé mentale et de la psychiatrie, 2009, <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/rapport-missions-et-organisation-de-la-sante-mentale-et-de-la-psychiatrie>

¹⁴Article L. 3221-2, CSP. ¹⁵<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/services-universitaires-medecine-preventive-et-promotion-sante-sumpps-vers-SSE-84164>

Principaux enjeux identifiés

➤ Les enjeux liés à la santé et à la santé mentale ne se limitent pas à l'accès aux soins et aux consultations. Dans le contexte universitaire, ils doivent également intégrer d'autres modalités d'actions, telles que l'éducation à la santé et la promotion de la santé. Il est particulièrement important de pouvoir proposer à chaque étudiant le bon outil au bon moment (information, ateliers, gestion du stress, consultations, formations, organisation des soirées festives, formations des sentinelles...).

➤ Au-delà de l'approche statique « prévention versus consultation », la santé doit être vue comme un continuum, un parcours qui dépend de la situation de l'étudiant. L'offre en réponse doit être graduée, proportionnée et intégrer si besoin le relais vers d'autres structures pour sa prise en charge en seconde ligne. La fluidification du parcours santé étudiante et sa coordination sont essentielles et constituent des enjeux particulièrement importants.

➤ Pour faciliter la prise en charge des étudiants et les actions d'éducation et de promotion de la santé, il paraît essentiel de travailler en réseaux, de construire des partenariats sur le territoire et de les formaliser dans des contrats locaux de santé et de santé mentale et dans des projets territoriaux en santé mentale. A ce titre, la population étudiante des sites universitaires délocalisés doit faire l'objet d'une attention toute particulière, en matière non seulement d'accès aux soins, mais également d'éducation à la santé et de promotion de la santé.

➤ Une sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire sur les questions de santé, et en particuliers de santé mentale, paraît indispensable pour mieux accueillir les étudiants, identifier des comportements, accompagner les communautés sur les conduites à tenir et orienter les étudiants vers l'offre la plus adaptée. Dans ce cadre et dans une démarche « d'aller vers », un des enjeux est également de rendre l'étudiant acteur de

sa santé et plus autonome dans son parcours de santé, dont la santé mentale. Les actions « de pair à pair » s'avèrent particulièrement pertinentes à encourager.

➤ D'autres enjeux, en lien avec certaines populations étudiantes plus ciblées en situation de vulnérabilité, ont également été identifiés : leur prise en charge et leur reconnaissance par un statut spécifique, les violences sexuelles et sexistes et les discriminations, l'accès aux droits et l'accès aux soins.

Mesures et actions proposées

L'atelier Santé et santé mentale du Schéma territorial du bien-être de la vie étudiante propose de poursuivre et d'amplifier la stratégie déjà engagée. Ses réflexions se sont enrichies en s'appuyant sur le rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), « Des services universités de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) vers des services de santé étudiante (SSE) », remis en octobre 2021 et rendu public en mars dernier¹⁵. Dans une logique de responsabilité populationnelle, en concertation avec les acteurs du territoire, les associations et les élus étudiants, et en réponse aux problématiques révélées par diverses enquêtes et aux enjeux identifiés, le présent atelier propose de promouvoir un environnement favorable à la santé avec des mesures articulées autour de cinq axes : faire de la santé et de la santé mentale l'affaire de tous en renforçant ou développant des partenariats territoriaux (Mesure 1), réserver une place prépondérante à la santé mentale (Mesure 2), lutter contre les violences sexuelles-sexistes et les discriminations dont la prise en charge, notamment au titre de la santé et de la santé mentale s'impose (Mesure 3), améliorer la prise en charge des étudiants en situation de vulnérabilité (Mesure 4), penser la santé et la santé mentale dans une dynamique de soutien à l'autodétermination (Mesure 5).

¹⁵<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/services-universitaires-medecine-preventive-et-promotion-sante-sumpps-vers-sse-84164>

MESURE 1

Renforcer ou développer des partenariats pour faciliter la prise en charge des étudiants, notamment sur les sites universitaires délocalisés

La politique de santé portée par les établissements de la Nouvelle-Aquitaine ne peut faire l'économie d'une politique partenariale ambitieuse et structurée dans le but de préserver et améliorer la santé de tous les étudiants. Afin de réduire les inégalités territoriales de santé, il est important de mobiliser et de s'appuyer sur l'expertise de l'ensemble des acteurs de santé (ARS, CPAM, effecteurs de soins, établissements et services sociaux et médico-sociaux, collectivités, associations d'étudiants). Ces derniers sont un facteur-clé pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale partagée.

Action 1.1. Faire des services de santé universitaire le service ressource de la population étudiante et les intégrer dans l'offre de soins locale

Permettre une meilleure efficacité dans la prise en charge des étudiants et une meilleure transmission des informations. Pour répondre pleinement à cet objectif, faciliter des interventions sur les différents sites, lorsque cela est réalisable, et envisager la mise en place de permanences sur les différents campus délocalisés ; une attention particulière devra être portée aux effectifs médicaux des services de santé universitaire.

Action 1.2. Cibler en fonction des sites les besoins prioritaires

Construire un parcours de santé adapté (les axes de santé pouvant être différents d'un site à l'autre). Lorsque les besoins de santé ont été identifiés, une organisation des soins en trois niveaux pourrait être envisagée : un premier niveau constitué par des consultations simples ; un deuxième niveau pour des consultations nécessitant des examens complémentaires réalisables au cabinet de ville ; un troisième niveau dans les services hospitaliers. La mise en place d'une telle organisation nécessite une collaboration étroite entre services de santé universitaire, hôpitaux de proximité, CHU, CPAM, maisons de santé.

Action 1.3. Mobiliser les structures médico-sociales et les associations du territoire

Sensibiliser le terrain à la problématique de santé des étudiants et améliorer la prise en charge d'étudiants isolés et atteints de pathologies chroniques, en situation de fragilité. Il s'agit de profiter des actions hors les murs de certaines structures, intervenant au plus près de l'étudiant (associations gestionnaires d'appartements de coordination thérapeutique (ACT)-Hors les murs). Cette action doit être portée par les établissements ESR, les élus et les associations (Lien 5.1).

Action 1.4. Constituer un réseau territorial

La territorialisation en matière de santé étudiante construite autour d'un animateur en santé est primordiale. Elle a vocation à assurer un maillage avec la médecine de ville et développer, si besoin, des partenariats avec des structures de type « communautés professionnelles territoriales de santé » ou centres de santé pour les jeunes, avec les hôpitaux dont les hôpitaux de proximité, afin de garantir aux étudiants des conditions optimales de prise en charge, de délais et de tarifs ; s'appuyer sur les établissements publics de coopération intercommunale et s'inscrire dans les contrats locaux de santé, les contrats locaux de santé mentale et les plans territoriaux de santé mentale.

Action 1.5. Encourager des rencontres entre partenaires impliqués sur la santé mentale étudiante.

Un partenariat fort devrait être mise en place entre les services de santé universitaire et, de par leur expertise clinique de haut niveau, les services hospitalo-universitaires de psychiatrie adulte. Cela permettrait la mise en place de journées d'étude sur la santé mentale des étudiants.

Un tel rapprochement permettrait de favoriser le lien avec de nombreux partenaires dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) constitués autour de la Santé Mentale France Nouvelle-Aquitaine, ARS, CPAM, Psycom (organisme public d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation), UNAFAM, MDPH, etc.).

Action 1.6. S'appuyer si besoin sur la téléconsultation pour réduire les inégalités d'accès au soin.

La téléconsultation répond à grand nombre de situations (éloignement géographique des services de santé universitaire, manque de temps – emplois étudiants, études – etc.). Elle a vocation à accroître l'accès aux soins, limiter l'automédication, réduire les inégalités territoriales ainsi que les inégalités sociales en santé. Au-delà de la téléconsultation classique, des cabines de téléconsultation pourraient être installées sur les campus éloignés. Bien que facilitante pour les étudiants (gain de temps, dématérialisation des ordonnances, etc.), un pilotage par le service de santé universitaire, service ressource de la population étudiante, semble nécessaire pour que l'étudiant puisse être mis en confiance.

MESURE 2

Affirmer la santé mentale comme une priorité en matière de santé étudiante

Les difficultés en lien avec la santé mentale sont très prégnantes dans la population étudiante et sont déterminantes pour la santé et la construction psychologique sur le long terme. La spécificité de la population étudiante en matière de santé mentale et les raisons de décompensations peuvent trouver leur origine dans des enjeux académiques, conjugués avec une vulnérabilité psychique personnelle propre à cet âge de la vie où se jouent l'autonomisation, la socialisation et la construction de la vie professionnelle¹⁶. La frontière entre fragilité passagère, mal-être et véritable pathologie psychiatrique est parfois ténue. Les enjeux de santé mentale pour les étudiants sont l'appropriation de facteurs protecteurs en santé mentale, l'évitement des passages à l'acte et l'accès à des interlocuteurs en santé mentale en amont ou quand les déséquilibres s'expriment. Le contexte épidémique, les restrictions fortes appliquées aux étudiants, la solitude voire l'isolement et les vulnérabilités socio-économiques induites ont mis à mal leur santé mentale. Ce constat est largement partagé par l'ensemble des services de santé universitaire qui ont pu observer une dégradation de la santé mentale des étudiants, se traduisant par une aggravation de la symptomatologie observée en consultation et une augmentation de la demande (quand celle-ci s'exprime).

Action 2.1. Fluidifier la réponse et structurer un parcours en santé mentale.

Il convient d'augmenter les chances des étudiants de bénéficier d'interventions appropriées en santé mentale en développant une offre de parcours en santé

mentale qui soit réactive et graduée (le bon acteur au bon moment). Pour répondre à cet objectif, il est important d'être en capacité de proposer un premier recours en santé mentale avec une première écoute et de construire des partenariats avec les acteurs du territoire pour les situations plus complexes.

¹⁶<http://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-7424.html>

Action 2.2. Soutenir des actions d'éducation (prévention, promotion) à la santé et au bien-être.

Il est important de pouvoir offrir des actions de promotion de la santé, incluant la prévention. Sur la base des outils de professionnels impliqués (méditation pleine conscience, sophrologie, thérapies comportementales et cognitives...), ces actions doivent s'implanter dans les campus au plus près des lieux d'études et peuvent prendre la forme d'ateliers de pratiques de bien être, de gestion du stress (ateliers EtuZen par exemple¹⁷), pour comprendre les mécanismes qui génèrent le stress et pour apprendre à le réguler grâce à des techniques de régulation émotionnelle et des pratiques corporelles et de pleine conscience. Ce type d'ateliers peut être proposé par les services de santé universitaires ou par les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS)¹⁸. D'autres vecteurs en matière de promotion et d'éducation à la santé mentale (podcasts, vidéos...) peuvent être déployés, autour d'actions positives, ludiques et adaptées aux codes et usages des étudiants. (Lien avec Action 5.2.)

Action 2.3. Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de santé mentale des étudiantes et des étudiants.

Il est essentiel non seulement de promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans toutes les dimensions de la vie étudiante (cursus et rythme académiques, offre de pratiques sportives, d'activités culturelles, manifestations associatives...), mais aussi d'améliorer les représentations de la santé mentale, en déstigmatisant les troubles psychiatriques, et de lutter contre les discriminations liées à la santé mentale. Les actions proposées (par exemple des actions hors les murs dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale) doivent permettre de renforcer l'adhésion et la capacité d'agir. (Lien avec Action 5.3.)

Action 2.4. Déployer des formations en santé mentale permettant à la communauté universitaire d'intégrer les enjeux de santé mentale et de promouvoir des réseaux de personnes formées et sensibilisées.

Comme mentionné précédemment, le programme de formation « premier secours en santé mentale » (PSSM) vise à former des secouristes en santé mentale, capables de repérer des troubles qui naissent ou s'aggravent, de rentrer en relation confiante avec la personne, de faire face et réagir aux difficultés de santé mentale sans stigmatiser et d'orienter ou d'aider à s'orienter vers les soins les plus adaptés. Le déploiement de formations en santé mentale (par exemple sous forme de MOOC) à destination de groupes d'étudiants, des enseignants, des directeurs d'étude et des personnels d'accueil et de scolarité permettra de disposer, au sein d'un établissement, d'un maillage de personnels et d'étudiants ayant une mission à l'égard de leurs pairs (tuteurs, délégués, Etudiants Relais Santé pour favoriser le « pair à pair »), véritables référents sentinelles formés au PSSM au sein de la communauté universitaire (Lien avec Action 5.4.).

Les étudiants présentant des taux de prévalence de dépression plus importants que la population générale du même âge, il est essentiel, en outre, de structurer le repérage des étudiant(e)s à risque. D'où, l'animation d'un réseau de sentinelles en prévention du suicide¹⁹. Les sentinelles formées au repérage du risque suicidaire évaluent l'urgence, font connaître à l'étudiant(e) les ressources d'aide et le(a) relaient vers une ressource adaptée.

En complément, une formation au repérage de la crise suicidaire²⁰ est à proposer à l'ensemble des personnels des établissements. La prévention du suicide étant un enjeu majeur de santé publique²¹, il est capital de promouvoir sur l'ensemble des campus la mise en place du numéro national de prévention du suicide, le 3114 (numéro d'appel, gratuit, accessible 24H/24 et 7J/7 en tout point du territoire national)²².

¹⁷<https://suaps.univ-poitiers.fr/accueil/choisir-une-activite/activites-dentretien/etuzen-atelier-detente/>
<https://www.sante-etudiants-bdx.fr/2021/01/06/ateliers-etuzen/>

¹⁸<https://suaps.univ-poitiers.fr/accueil/choisir-une-activite/activites-dentretien/etuzen-atelier-detente>
<https://sport.univ-pau.fr/fr/activites-proposees/toutes-les-activites/gestion-du-stress.html>

¹⁹Aristide Boulch, Léa Boutonnet, Cheikhou Oumar Cisse, Clara Girault, Aurélien Dasré, et al.. « Le risque suicidaire en population étudiante en France, Etude comparative et facteurs de risques spécifiques », Semaine Data SHS : Traiter et analyser des données en sciences humaines et sociales, Plateforme universitaire de données de Nanterre, MSH-Mondes, Déc., 2021, Nanterre, France; cf. Yannick Morvan, Boris Chaumette, « La dépression et le suicide chez les étudiants d'université », in La santé des étudiants, ONVE, La documentation française, 2020 p.69

²⁰HAS, RBPP, La crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge, oct. 2000.

²¹<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/article/la-formation-a-l-evaluation-et-a-l-intervention-de-crise-suicidaire>

²²Circulaire du 7 juillet 2021 relative à la mise en place du numéro national de prévention du suicide dans le cadre de la stratégie de prévention du suicide.

Action 2.5. Intégrer la santé mentale dans les dispositifs d'accompagnement des étudiants pour favoriser leur réussite.

Les troubles liés à la santé mentale et leur prise en charge thérapeutique peuvent avoir un lourd impact sur la réussite académique des étudiants et leur accès à l'emploi. Par peur de la stigmatisation ou par manque d'informations concernant les dispositifs

d'accompagnement et d'aménagement d'études proposés aux publics à besoins spécifiques (tels les étudiants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique), les étudiants atteints de troubles mentaux s'orientent difficilement vers les services universitaires dédiés. Dans une logique inclusive d'accès à l'enseignement supérieur et d'accompagnement à la réussite, il paraît pertinent d'intégrer explicitement ces publics dans les dispositifs personnalisés visant à favoriser la réalisation de leur projet d'études.

MESURE 3

Lutter contre les violences sexuelles-sexistes et les discriminations

Les violences sexuelles-sexistes (VSS) et les actes de discrimination ont des conséquences multidimensionnelles sur les victimes, particulièrement en l'absence de soutien individuel et institutionnel. Ils peuvent entraîner des atteintes graves à la santé physique et mentale des étudiants victimes : fatigue excessive, difficultés de concentration, problèmes de mémoire, stress, jusqu'à la dépression ou au développement d'addictions (alcool, psychotropes)²³. Une prise en charge de ces questions au titre de la santé et de la santé mentale s'impose donc en agissant sur plusieurs actions et en conformité avec le plan VSS national et les actions menées par la région académique Nouvelle-Aquitaine

Action 3.1. Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux problématiques liées aux violences de genre et aux discriminations, et plus globalement aux transitions sociétales liées à l'égalité et à la diversité.

Développer si besoin des partenariats pour mener des projets coconstruits avec les étudiants : les VSS (ainsi que les discriminations) tendaient, jusqu'à un temps récent, à être minimisées dans l'ESR, les établissements d'enseignement supérieur apparaissant (à tort) comme des lieux préservés.

Il est donc essentiel d'aider à la prise de conscience de tous (étudiants comme enseignants et personnels des établissements) par la sensibilisation sur ces problématiques ;

Action 3.2. Proposer des ateliers de paroles, des ateliers de self-défense, des cycles de conférences/débats.

Le silence entourant les victimes (et les témoins) d'actes de violences, de harcèlements ou de discrimination contribue à ce qu'ils se perpétuent. La libération de la parole est donc un élément essentiel d'accompagnement des victimes (et des témoins) mais aussi de prévention.

A titre d'illustration : mise en place de table de prévention avec porteur de parole par les étudiants en santé dans le cadre de leur service sanitaire (double approche : allez-vers et pair à pair) ; création de boîtes aux lettres sur les campus par les associations étudiantes pour recueillir la parole, suivie d'une exposition ; création d'un escape game dont le scénario est coconstruit entre un centre hospitalier et des étudiants ; mise en place de l'équivalent du plan Angela en proposant des lieux refuge sur les campus.

²³Voir Vademecum du harcèlement sexuel dans l'ESR, ANEF-CPED-CLASHES, 2017 : <https://www.cped-egalite.fr/vade-mecum-a-lusage-des-etablissements-sur-le-harcèlement-sexuel-dans-lenseignement-supérieur-et-la-recherche/> [consulté le 24/05/2022] ; Voir aussi l'état des lieux (Baromètre) dressé par l'Observatoire des VSS dans l'ESR : <https://observatoire-vss.com/> [consulté le 24/05/2022]

Action 3.3. Former des étudiants (présidents et bureaux d'associations étudiantes, étudiants relais santé) et des personnels aux problématiques liées aux violences de genre et aux discriminations.

La parole portée par les pairs est un vecteur très efficace de sensibilisation et d'information. C'est pourquoi il est nécessaire de former les étudiants et personnels qui sont, de par leurs fonctions ou engagements, en position d'aller au-devant de leurs pairs. Il doit s'agir à ce niveau d'une véritable formation, et non d'une « simple » sensibilisation, portant tout à la fois sur l'identification de ce que sont les actes de violences et discriminations, des actions et réponses possibles et des lieux ressources.

Action 3.4. Simplifier, professionnaliser et renforcer la lisibilité des process de détection, de signalement et de prise en charge pour les étudiants/personnels victimes, auteurs, témoins...

Depuis 2018, les établissements de l'ESR doivent mettre en place des dispositifs de signalement afin de pouvoir détecter les situations problématiques et y apporter une réponse individuelle (soutien médicale, psychologique...) et institutionnelle (nécessité ou non de mener une enquête administrative interne, de réunir la section disciplinaire).

Action 3.5. S'appuyer sur les cellules de veille contre les violences et les discriminations mises en place dans les établissements.

Les établissements ont le devoir envers le public qu'ils accueillent, de leur proposer un service en capacité de les recevoir, d'écouter, d'accompagner et d'aider les personnes qui en seraient victimes ou témoins. Ces cellules répondent concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elles sont saisies ; elles alertent et agissent pour prévenir et faire cesser tout comportement abusif. Pour mener à bien leurs missions et les optimiser, les moyens dédiés à ces cellules gagneraient à être renforcés.

MESURE 4

Améliorer la prise en charge des étudiant(e)s en situation de vulnérabilité

Les étudiants présentant des difficultés sont principalement ceux qui présentent des antécédents de vulnérabilités, des situations personnelles familiales ou sociales complexes, un éloignement géographique, un isolement ou des pathologies sous-jacentes. La symptomatologie se traduit par un décrochage universitaire, de l'anxiété, des syndromes dépressifs, des décompensations de maladies psychiatriques, des tentatives de suicide ou encore des troubles du sommeil ou des comportements alimentaires. Conformément à la logique « Allez-vers », l'Axe 4 cible ce public en proposant de :

Action 4.1. Accroître la synergie entre les structures et services impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants.

Le développement d'interactions entre les services des universités (services de scolarité, vie étudiante, service de santé, cellule handicap, service culturel et sportif) et les structures dédiées aux actions sociales et sanitaires (Crous, CPAM, Dispositifs d'appui à la coordination²⁴) a pour finalité de créer un dispositif ressource global. La construction d'un tel réseau repose en amont sur une bonne des connaissances entre acteurs. Il est important de faire connaître le périmètre d'intervention de chacun ainsi que les outils existants (ex. Clicrdv pour prendre rdv avec le service social du Crous) dans le cadre d'un document formalisé (ex. une Charte d'accueil et de l'accompagnement des étudiants indiquant le rôle et les missions de chacun, les apports de chaque intervenant et précisant les coordonnées pour interpellier la personne ressource). Cette liste favorisera la connaissance des complémentarités.

Action 4.2. Renforcer les moyens de détection et de lutte contre la précarité étudiante en consolidant la coordination et le partage d'informations avec le Crous conformément à la réglementation en vigueur.

Il est tout d'abord nécessaire de réaliser des actions d'accompagnement et de présentation aux services dédiés des établissements de l'ESR concernant les évolutions des dispositifs et offres de service existants de lutte contre le non recours aux droits, aux soins et à l'inclusion numérique

contribuent à lutter contre la précarité. A ce titre, une information continue des agents du CROUS et des services d'accueil et d'accompagnement des établissements de l'ESR est proposée par l'assurance maladie. En complément, un espace de communication à l'échelle territoriale permettrait d'assurer une veille active quant à la mise à jour des informations. Ensuite, il est important d'organiser les échanges d'information entre les services des établissements de l'ESR et les partenaires dans le cadre juridique du partage de données à caractère personnel et du RGPD. Une réflexion mérite d'être menée pour sensibiliser les personnels au cadre légal de l'accès aux données personnelles, aux modalités de partage d'information et corrélativement aux règles du consentement (ex. formaliser avec le DPO des documents de liaison favorisant une communication dématérialisée et sécurisée).

Action 4.3. Porter une attention particulière et ciblée sur l'accès aux soins de certains étudiants : primo-entrants, étudiants ultramarins, étudiants internationaux, étudiants en situation de handicap.

La réalisation d'actions d'accompagnement et de présentation des démarches d'affiliation et modalités d'accès aux droits et aux soins des étudiants au profit des agents des établissements de l'ESR, mais également des étudiants (via des actions spécifiques et/ou des ateliers comme un tutoriel de création du compte Améli – dispositif PHASE) est également essentielle. Afin de porter une attention particulière aux étudiants en situation de vulnérabilité, il est suggéré de réaliser des campagnes ciblées sur les bases du système de santé et l'autonomisation des

²⁴<https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/cooperations/DAC>

bons réflexes, en tant qu'assuré social en propre (ex. : mise en place à l'échelle locale d'actions en proximité coconstruites avec le CROUS et les établissements de l'ESR pour détecter et orienter vers les services Mission Accompagnement Santé des CPAM, les étudiants en situation de vulnérabilité).

Action 4.4. Renforcer l'information et consolider l'accès aux droits en partenariat avec la CPAM sur la base d'actions de sensibilisation des acteurs intermédiaires (agents en proximité, étudiants tuteurs, étudiants référents du CROUS, ERS ...).

La mise en place de formations à destination des acteurs opérationnels au plus proche des étudiants, vecteurs de détection et d'orientation vers les services de caisses de l'assurance maladie, des bénéficiaires en situation de vulnérabilité est à favoriser. Il est important de proposer des stages d'immersion sur les évolutions des dispositifs d'accès aux soins de l'assurance maladie en amont d'évènements-clés de la vie étudiante pour faciliter l'appropriation globale de l'offre santé jeune de l'assurance maladie.



MESURE 5

Rendre l'étudiant(e) autonome dans sa prise en charge de la santé, dont la santé mentale, par l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de prévention/ promotion de la santé

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie Nationale de Santé²⁵, dont l'enjeu est de renforcer les compétences psychosociales des personnes par l'éducation pour la santé²⁶. La population étudiante étant exposée à des comportements individuels défavorables à la santé (la consommation de tabac, d'alcool, de produits psychoactifs, une mauvaise alimentation, la sédentarité, les comportements sexuels à risques etc.), il est nécessaire de promouvoir une alimentation saine, la santé sexuelle et l'éducation à la santé, des conditions de travail favorables à la santé ; de prévenir l'entrée dans des pratiques addictives ; de réduire les prévalences des pratiques addictives et à comportements à risque, les comportements individuels défavorables à la santé ; de développer l'information sur l'exposition aux pollutions etc. Dans une approche globale de promotion de la santé, l'Axe 5 incite les étudiants à adopter des comportements favorables à leur santé. Il s'agit de construire des stratégies d'action permettant les actions suivantes.

Action 5.1. Développer des partenariats pour faciliter l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de prévention.

Il est essentiel de se tourner vers des intervenants spécialisés, des associations dédiées à la prévention et promotion de la santé (ex. CPAM ; IREPS ; Association addiction France ; Planning Familial – Ceggid, les EPCI, des clubs sportifs, etc.) pour construire des actions structurantes en matière de promotion et de prévention en santé. Il est suggéré de s'appuyer sur les partenariats existants à l'échelle locale et territoriale relayés tant par les animateurs en santé publique des centres hospitaliers que les coordonnateurs des contrats locaux de santé (Lien avec Action 1.1.).

Action 5.2. Promouvoir des ateliers d'éducation à la santé avec les acteurs du territoire.

L'éducation pour la santé est une des dimensions de la promotion de la santé. Elle est définie par l'OMS comme « tout ensemble d'activités d'information et d'éducation qui incitent les gens à vouloir être en bonne santé, à savoir comment y parvenir, à faire ce qu'ils peuvent individuellement et collectivement pour conserver la santé, à recourir à une aide en cas de besoin »²⁷. En coordination avec les acteurs du territoire, les établissements de l'ESR proposent des méthodes et démarches pour accroître « l'autonomie, la capacité de faire des choix favorables à la santé, - en respectant la liberté, en promouvant la responsabilité des personnes, - en développant les connaissances et les compétences, - en favorisant l'estime de soi et l'attention aux autres »²⁸. Dans ce domaine, la littératie en santé est à privilégier²⁹. C'est pourquoi, les actions éducatives de proximité veillent à la compréhension de l'information, son appropriation et son utilisation, en fonction de l'étudiant, de ses besoins et de ses compétences (ex. happening en matière d'éducation à la santé sexuelle). (Lien avec Action 2.2.)

25 https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf

26 MARTINOT (P.), NYADANU (A.), Mission Santé Jeunes, Pour une culture de la promotion de la santé chez les jeunes en France, 2021, https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_nyadanu_-_martinot.pdf

27 Assemblée mondiale de la Santé, 36 (1983), Trente-sixième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 2-16 mai 1983 ; BOURDILLON (F.), BRUCKER (G.), TABUTEAU (D.), « 1. Définitions de la santé publique », dans François Bourdillon éd., Traité de santé publique Cachan, Lavoisier, « Traités », 2016, p. 3-6. DOI : 10.3917/lav.bourd.2016.01.0028.

28 BOUCHET (C.), Zoom sur la prévention, L'éducation pour la santé, la promotion de la santé, Oct. 2000.

29 « Capacité d'accéder à l'information, de la comprendre, de l'évaluer et de la communiquer ; ceci afin de promouvoir, maintenir et améliorer sa santé dans divers milieux et tout au long de sa vie », Avis adopté par la CNS La littératie en santé - usagers et professionnels : tous concernés ! Pour un plan d'action à la hauteur des inégalités sociales de santé en assemblée plénière le 06 juillet 2017, https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_plen_060717_litteratie_en_sante_v_diffusee_env_pmc_2304_vuap_24_250418.pdf; RUEL (J.), GINGRAS (F.), MOREAU (A.) al., « L'accès à l'information sous l'angle de sa compréhensibilité : lorsque l'émetteur rencontre le récepteur », Éta. Études de linguistique appliquée, n° 195), 2019/3, p. 285-303. DOI : 10.3917/ela.195.0285.

Action 5.3. Proposer une semaine d'information en santé mentale et promouvoir la lutte contre les conduites et comportements à risques.

Il convient d'inciter au développement d'actions d'information et de promotion en santé coconstruites avec les étudiants relais santé, les emplois étudiants et les associations étudiantes. Les semaines dédiées au bien-être étudiant (FeelGood) visent à développer la connaissance et les compétences des étudiants à travers des activités ludiques et éducatives par des séances collectives et individuelles (stands, dépistage et consultation individuelle gratuits, ciné-débats, café-débats, escape game, happening, etc.).

A ce titre, il est proposé aux établissements de l'ESR de travailler avec les services culturels, les associations étudiantes, ou encore les parcours de formation dédiés à l'art et la culture pour proposer des théâtres forum, des expositions (photographies et témoignages) pour mieux lever les tabous. Il est important de proposer ces actions au plus près des espaces de travail, mais également des lieux de vie et de détente (bibliothèques, restaurants universitaires, à la sortie des amphithéâtres aux pieds des résidences universitaires, foyers).

A titre illustratif, en lien avec les actions menées sur le territoire par les EPCI, il peut être proposé le « Mois sans tabac » sur les campus en partenariat avec Association addiction France, le « Moi(s) sans tabou », « Check ton col utérin », des actions en santé mentale en coordination avec les acteurs des Semaines d'Information Santé Mentale portées par les CHP, etc. (Lien avec Action 2.3.).

Action 5.4. S'appuyer sur les associations étudiantes et les Etudiants Relais Santé pour une prévention pertinente de pair à pair³⁰ par rapport au public visé.

L'éducation par les pairs est « une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles »³¹. Cette approche éducationnelle repose sur le fait que « lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, son impact est plus grand que d'autres influences »³². Pour favoriser le processus d'acquisition et assurer le relais, les établissements de l'ESR sont encouragés à favoriser la prévention de pair à pair. A ce titre, certains proposent des emplois « étudiants relais santé ».

Ces étudiants formés à l'écoute active, aux premiers secours en santé mentale et aux interventions de promotion de la santé, ont pour mission d'accueillir leurs pairs, de leur fournir un premier niveau d'information et de les orienter vers les services compétents³³.

En complément, d'autres établissements proposent des formations aux étudiants membres d'associations étudiantes et étudiants engagés dans les projets de solidarité (santé mentale, conduites addictives, organisation de soirées festives). Dans le même temps, les établissements de l'ESR sont invités à valoriser l'engagement de ces étudiants pairs. (Lien avec Action 2.4.)

Action 5.5. Encourager, dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé, la participation des étudiants en santé dans des actions de prévention de pair à pair.

Les établissements de l'ESR sont appelés à accueillir les étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire³⁴ pour déployer auprès de leur pair des actions de prévention.

³⁰Selon Shiner, les pairs sont des « personnes perçues comme semblable quant à leur fonction, leur situation sociale, leur appartenance ethnique, leur âge, leur éducation, leur culture, leur lieu de résidence, leur expérience, leur mode de vie, leur groupe d'appartenance », SHINER (M.), « Defining peer education », Journal of Adolescence, Volume 22, Issue 4, 1999, p. 555-566.

³¹PERETTI-WATEL, « La prévention des conduites à risque juvénile », Agora débats/jeunesses, n° 56, p. 73-85.

³²PERETTI-WATEL, art.cit.,

³³<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/la-sante-sur-les-campus-910>

³⁴<https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/article/le-service-sanitaire>

Récapitulatif des orientations, préconisations et actions

| MESURES | ACTIONS |
|---|---|
| <p>1. Renforcer ou développer des partenariats pour faciliter la prise en charge des étudiants, notamment sur les sites universitaires délocalisés</p> | <p>1.1. Faire des services de santé universitaire le service ressource de la population étudiante et les intégrer dans l'offre de soins locale ;</p> <p>1.2. Cibler en fonction des sites les besoins prioritaires afin de construire un parcours de santé adapté ;</p> <p>1.3. Mobiliser les structures médico-sociales et les associations du territoire ;</p> <p>1.4. Constituer un réseau territorial ;</p> <p>1.5. Encourager des rencontres entre partenaires impliqués sur la santé mentale étudiante ;</p> <p>1.6. S'appuyer si besoin sur la téléconsultation pour réduire les inégalités d'accès au soin.</p> |
| <p>2. Affirmer la santé mentale comme une priorité en matière de santé étudiante</p> | <p>2.1. Fluidifier la réponse et structurer un parcours en santé mentale ;</p> <p>2.2. Soutenir des actions d'éducation (prévention, promotion) à la santé et au bien-être ;</p> <p>2.3. Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de santé mentale des étudiants ;</p> <p>2.4. Déployer des formations en santé mentale permettant à la communauté universitaire d'intégrer les enjeux de santé mentale et de promouvoir des réseaux de personnes formées et sensibilisées ;</p> <p>2.5. Intégrer la santé mentale dans les dispositifs d'accompagnement des étudiants pour favoriser leur réussite.</p> |
| <p>3. Lutter contre les violences sexuelles-sexistes et les discriminations</p> | <p>3.1. Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux problématiques liées aux violences de genre et aux discriminations, et plus globalement aux transitions sociétales liées à l'égalité et à la diversité ;</p> <p>3.2. Proposer des ateliers de paroles, des ateliers de self-défense, des cycles de conférences/débats ;</p> <p>3.3. Former des étudiants (présidents et bureaux d'associations étudiantes, étudiants relais santé) et des personnels aux problématiques liées aux violences de genre ;</p> <p>3.4. Simplifier, professionnaliser et renforcer la lisibilité des process de détection, de signalement et de prise en charge pour les étudiants /personnels victimes, auteurs, témoins... ;</p> <p>3.5. S'appuyer sur les cellules de veille contre les violences et les discriminations mises en place dans les établissements.</p> |
| <p>4. Améliorer la prise en charge des étudiants en situation de vulnérabilité</p> | <p>4.1. Accroître la synergie entre les structures / services impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants ;</p> <p>4.2. Renforcer les moyens de détection et de lutte contre la précarité étudiante en consolidant la coordination et le partage d'informations avec le Crous conformément à la réglementation en vigueur ;</p> <p>4.3. Porter une attention particulière et ciblée sur l'accès aux soins de certains étudiant(e)s : primo-entrants, étudiants ultramarins, étudiants internationaux, étudiants en situation de handicap ;</p> <p>4.4. Renforcer l'information et consolider l'accès aux droits en partenariat avec la CPAM sur la base d'actions de sensibilisation des acteurs intermédiaires.</p> |
| <p>5. Rendre l'étudiant autonome dans sa prise en charge de la santé, dont la santé mentale, par l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de prévention/promotion de la santé</p> | <p>5.1. Développer des partenariats pour faciliter l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de prévention ;</p> <p>5.2. Promouvoir des ateliers d'éducation à la santé avec les acteurs du territoire. ;</p> <p>5.3. Proposer une semaine d'information en santé mentale et promouvoir la lutte contre les conduites et comportements à risques ;</p> <p>5.4. S'appuyer sur les associations étudiantes et les ERS pour une prévention pertinente de pair à pair par rapport au public visé ;</p> <p>5.5 Encourager, dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé, la participation des étudiants en santé dans des actions de prévention de pair à pair.</p> |

LES RAPPORTEURS, PARTICIPANTS ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les rapporteurs

Stéphanie RABILLER, Vice-présidente condition de vie et santé étudiante à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, **Marianne ELOI**, directrice Vie Universitaire à l'université de Bordeaux et **Bernard MULLER**, Vice-président Vie étudiante et Vie de campus à l'université de Bordeaux

Les participants :

➤ **Université de Bordeaux** : Marianne ELOI, directrice Vie Universitaire à l'université de Bordeaux, Anne-Marie TOURNEPICHE puis Bernard MULLER, Vice-président Vie étudiante et Vie de campus à l'université de Bordeaux, Anne-Cécile RAHIS, directrice opérationnelle de l'Espace Santé Etudiant

➤ **Université Bordeaux Montaigne** : Nathalie PINEDE, Vice-présidente déléguée Handicap et inclusion ; Joyce GABUS, directrice de cabinet

➤ **Université de Pau et des Pays de l'Adour** : Stéphanie RABILLER, Vice-présidente condition de vie et santé étudiante, Maylis DOUENCE, chargée de mission égalité, diversité ; Jérémy OLIVIER, chargé de mission handicap, Bruce GROLEAU, directeur par intérim de l'Espace Santé Etudiant, Joël MABILIA, psychologue

➤ **Université de Poitiers** : Nematollah JAAFARI, VP délégué Politique de prévention en santé

➤ **La Rochelle université** : Léo-Onam OTIENO, Vice-président Etudiant

➤ **Université de Limoges** : Rosalie VANG, médecin généraliste, directrice SSU

➤ **CROUS de Bordeaux** : Frédérique CHARLEUX, cheffe du service Vie étudiante

➤ **Bordeaux Métropole** : Cloé BATY, chargée de mission au service santé et qualité de vie

Les partenaires associés :

➤ **CPAM** : Madeleine DEPART, chargée de mission Accès aux droits et aux soins

➤ **AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)** : Mélanie CHAMBON, déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine

Annexe : enquête dans le cadre de la convention de coordination territoriale (CCT) « Conditions de vie - Spéciale Covid 19 » réalisée en mars-avril 2021





AXE STRATÉGIQUE
N°2

VIE DE CAMPUS, CULTURE ET SPORT

La vie de campus est un sujet à part entière, qui participe pleinement à une parfaite intégration des étudiants et à leur réussite. Elle doit nécessairement s'aborder de manière plurielle, tant ses facteurs sont multiples et divers. Ainsi, la vie de campus – et notamment la culture et le sport –, qui est de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur, doit tendre vers l'égalité des chances et permettre aussi de lutter contre le décrochage. La vie de campus doit se penser de manière partenariale, facilitant le lien entre les universités, les écoles et les CROUS de la région Nouvelle-Aquitaine mais aussi avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales – municipales, départementales et régionales – ou les associations.

Ainsi, la vie de campus doit s'aborder sous plusieurs prismes pour répondre complètement à ses objectifs. Les universités pourront se doter, dans le cadre de leurs schéma directeur d'une gouvernance de la vie étudiante, faisant une large place aux étudiants eux-mêmes – soit de manière directe, soit par leurs représentants – et permettant d'être au plus près de leurs besoins et de leurs envies.

Ce mode de gouvernance va ainsi contribuer à élargir et améliorer une programmation de culture artistique et scientifique, riche et diverse, permettant d'appréhender les arts et les savoirs sous un prisme nouveau, tout en faisant la part belle à la création pour les étudiants mais aussi par les étudiants, que ce soit en pratique amateur ou professionnelle. Cette gouvernance doit également permettre de proposer le sport sous toutes ses formes, qu'il soit en loisir ou en compétition, dans un nécessaire logique de partenariat avec la Fédération Française du Sport Universitaire, avec le mouvement sportif ou avec les collectivités locales. La vie associative, elle aussi, doit être encouragée comme un moyen d'acquérir des compétences nouvelles, utiles à l'étudiant et en faisant de lui un citoyen ouvert sur le monde. Le développement et la pérennisation des associations étudiantes doivent être encouragés par la mise en place d'outils répondant aux besoins de ces structures.

Afin de permettre à la communauté étudiante de profiter de ces offres associatives, sportives et culturelles, il est

nécessaire de s'intéresser à la question du temps et des rythmes étudiants. Les emplois du temps académiques et les programmations de vie de campus doivent s'articuler ensemble afin de permettre une réelle complémentarité et d'apporter une plus-value pour les étudiants. De la même manière, la gestion des espaces et lieux de vie dédiés à la vie étudiante doit permettre de multiples usages, en associant les utilisateurs des espaces dans la construction et le développement de ces derniers.

Enfin, l'engagement des étudiants et la reconnaissance de cet engagement doivent faire l'objet d'un travail au sein des universités pour faciliter, promouvoir et valoriser l'implication des étudiants dans la vie de la cité et de l'université, à l'intérieur comme en dehors de leurs cursus académiques, et en prenant en compte les formes d'engagement multiples et diverses auxquelles les étudiants peuvent prendre part. Dans cette même optique, à la frontière entre formation et vie de campus, l'entrepreneuriat étudiant doit être encouragé comme une forme d'engagement à part entière, favorisant ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

C'est à travers ces huit thématiques, qui peuvent se concevoir comme autant d'axes d'action, que les établissements d'enseignement supérieur de la région académique Nouvelle-Aquitaine entendent répondre, ensemble, au développement de la vie de campus sur leur territoire. Pour chaque thématique, les mesures ou initiatives susceptibles de faire l'objet soit d'une mutualisation, soit d'une convergence régionale, soit simplement d'incitations ou d'orientations générales sont détaillées dans les pages qui suivent.

Note des rapporteurs :

Pour chaque thématique, les mesures, initiatives ou actions susceptibles de faire l'objet soit d'une mutualisation, soit d'une convergence régionale, soit simplement d'orientations générales ont été discutées à partir des propositions avancées par les membres de l'atelier. Les propositions ont été également discutées par l'ensemble des VPE de la région académique.

Point de diagnostic - état des lieux, besoins identifiés et grandes orientations d'actions :

Depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement supérieur développent, de plus en plus, leur politique en matière de vie de campus. La loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE) est venue, notamment par l'instauration de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), renforcer cette dynamique en proposant une structuration et un pilotage nouveau de la vie de campus et, entre autres, de la culture et du sport à l'université.

Ces dynamiques se développent aussi dans le cadre de la Conférence Régionale de Présidentes et Présidents d'Université en région académique Nouvelle-Aquitaine ou à travers les échanges, jusqu'alors informels, entre les vice-présidentes et vice-présidents étudiants des universités et des CROUS. La vie de campus, la culture et le sport sont également, au cœur des discussions qui ont lieu à l'échelle des trois académies – de Poitiers, de Limoges et de Bordeaux – lors des comités de pilotage de la CVEC, organisés en lien avec les trois CROUS de la région.

La pandémie liée au COVID-19 a également agi comme un élément poussant les établissements d'enseignement supérieur et les réseaux des œuvres à réinterroger leurs pratiques en matière de vie de campus. Ainsi, les notions d'espace, de rythme et de temps ont été au centre d'une nouvelle approche ; il en va de même pour le positionnement de la vie de campus, dont la place croissante témoigne de son importance pour la réussite étudiante, qui se veut, nécessairement, plurielle.

De plus, la récente circulaire ministérielle du 31 mars 2022 relative à l'Engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur vient conforter la nécessité de faire de la vie de campus, de la culture et du sport un puissant levier du bien-être des étudiants, en leur laissant une large place dans leur gouvernance et en insistant sur la nécessaire valorisation et l'indispensable soutien à leurs initiatives.

D'autre part, ce schéma territorial en général, et l'axe vie de campus en particulier, doivent tenir compte des spécificités propres à chaque établissement.

L'aspect multi-site de la grande majorité des universités de Nouvelle-Aquitaine doit ainsi être pris en considération si l'on veut proposer des politiques de vie de campus à l'intégralité de la communauté étudiante, en tenant compte des particularités de chaque territoire, et en lien avec les collectivités et les services de l'État.

Dans une même optique, une attention particulière est portée aux publics à besoins spécifiques, afin d'inclure tous les étudiants dans les actions proposées par les établissements en matière de vie de campus.

Pour les établissements présents en Nouvelle-Aquitaine et relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il s'agit aujourd'hui de définir leurs besoins communs en termes de vie de campus, de culture et de sport. Ceci passe, dans un premier temps, par une formalisation des actions communes déjà existantes, intégrant les acteurs locaux et régionaux, notamment les collectivités territoriales ainsi que les associations compétentes en ce domaine. Il s'agira également à travers ce document d'envisager des temps communs, dédiés à la culture et au sport, entre les établissements d'enseignement supérieurs et avec les réseaux des œuvres pour dynamiser la vie de campus à l'échelle de la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Le principale orientation de ce deuxième axe a été de réaliser des actions en faveur de la vie de campus au bénéfice des étudiants, en proposant un mode de gouvernance qui les incluent chaque fois que cela est possible, que ce soit de manière directe et participative, en soutenant leurs initiatives et leurs projets, ou dans la concertation et le dialogue avec leurs représentants – vice-présidentes et vice-présidents étudiants, élus dans les conseils des établissements, organisations représentatives des étudiants.

Il s'agira, dès lors, de favoriser et de valoriser les actions et initiatives des étudiants, que ce soit dans le cadre de leur formation comme en dehors. Cet objectif s'inscrit dans la dimension de réussite plurielle et doit

permettre aux étudiants de faire valoir les savoirs, savoir-faire et compétences acquis hors de leurs cursus académiques. Il s'agira également de prendre en considération les éléments permettant un égal accès à la vie associative, à la culture et au sport, à savoir les enjeux liés aux rythmes étudiants et aux lieux de vie.

Ainsi, ce présent axe se décompose en huit mesures distinctes :

- Gouvernance de la vie étudiante ;
- Culture artistique et scientifique ;
- Sport ;
- Vie associative ;
- Rythmes et temps étudiants ;
- Espaces et lieux de vie ;
- Engagement des étudiants et reconnaissance de cet engagement ;
- Entreprenariat.

AXE 1

Gouvernance de la vie Etudiante

Créer un espace de réflexion, de consultation ou de gouvernance, piloté par les étudiants.

Proposer une instance de concertation et de réflexion, dont pourraient se saisir les étudiants. Elle pourrait prendre la forme d'une commission, d'un bureau de vie Etudiante, d'un « parlement étudiant ». Il serait alors nécessaire que les résultats de ces travaux soient diffusés au sein de l'établissement et/ou de ses conseils.

Renforcer la représentation étudiante dans les différents conseils, commissions et groupes de travail.

Si les instances propres à la vie de campus réunissent souvent des élus étudiants, les étudiants ne sont pas présents sur l'ensemble des périmètres de l'université. Par ailleurs, la représentation repose souvent sur un nombre limité de personnes (VPE), dont la présence ne peut être garantie pour l'ensemble des instances. Il s'agira ainsi non seulement de proposer un plus grand nombre d'instances et GT où les étudiants peuvent être représentés, mais également d'élargir le panel de représentation étudiante (par exemple, VPE, élus CVEC, CFVU, associatifs, emplois étudiants, volontaires intéressés par la thématique).

Favoriser la formation institutionnelle des élus étudiants.

Proposer des formations au moment de la prise de fonction, par exemple par un

cycle de formation permettant d'aider à la compréhension de la gouvernance de l'établissement et des principaux dossiers récurrents ou d'actualité.

Ce cycle pourrait utilement être complété par des formations sur les savoir-être et savoir-faire (prise de parole en public, organisation des réunions, etc.).

Formaliser les rencontres à l'échelle régionale de l'ensemble des vice-présidents étudiants.

Organiser, avec le soutien du rectorat, des rencontres entre vice-présidents de manière régulière, afin d'aborder une ou des thématiques transverses, et d'échanger les bonnes pratiques ou préoccupations dans les différents établissements.

Porter une politique concertée à l'échelle régionale de la rémunération des VPE.

Les modalités de valorisation financière des VPE sont très disparates d'un établissement à l'autre, tout en étant relativement contraintes par les règles des finances publiques.

Un travail à l'échelle de la région académique permettrait, d'une part, une concertation sur ce point, et, d'autre part, constituerait un levier pour l'évolution de la réglementation vers plus de reconnaissance de l'engagement des VPE.

AXE 2

Culture et Culture Scientifique

Encourager la présence de jeunes artistes professionnels en résidence avec des actions de médiation à destination des étudiants.

Soutenir, par le biais de résidences d'artistes, la jeune création artistique tout en favorisant

la rencontre de la communauté universitaire, et du public étudiant en particulier, avec l'univers artistique à travers des actions de médiation ciblées, dont les objectifs et les modalités peuvent être fixés en concertation avec la DRAC.

Accompagner l'insertion professionnelle artistique par des dispositifs dédiés.

L'objectif est de proposer un dispositif permettant aux étudiants artistes d'acquérir des compétences valorisables ainsi que des savoirs et des savoir-faire permettant leur professionnalisation dans leur domaine artistique. Ce dispositif pourra s'inspirer du modèle PÉPITE, de façon à être ancré sur le territoire, et en lien avec les acteurs culturels et les réseaux associatifs locaux.

Favoriser l'accès de toute la communauté étudiante à la culture en lien avec les partenaires du territoire.

S'inscrire dans la dynamique culturelle du territoire pour proposer aux étudiants une offre artistique et scientifique, riche et accessible, en lien avec les enjeux de démocratisation culturelle.

Encourager la pratique culturelle dans des ateliers encadrés par des intervenants professionnels.

Offrir aux étudiants des temps dédiés à l'expression culturelle, que ce soit dans les formations (UE à choix, par exemple) ou en-dehors (activités proposées par les services universitaires ou des partenaires).

Encourager l'existence des festivals impliquant la participation étudiante, notamment dans leur organisation.

Soutenir le développement des festivals, reconnus comme un objet permettant l'implication des étudiants, à la fois visible pour la communauté universitaire et pour la société civile.

Faire de la culture un axe du continuum Bac -3/+3.

En concertation avec le service régional académique Information, Orientation, lutte contre le décrochage scolaire, se saisir des événements culturels artistiques et scientifiques, existants ou spécialement créés, afin de faire partager aux lycéens

la richesse de la vie de campus et de les sensibiliser à l'idée que l'expérience étudiante et la réussite à l'université sont plurielles.

Organiser à l'échelle de la Région académique des rencontres culturelles.

Favoriser les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et le réseau des œuvres universitaires par des rencontres régulières au bénéfice des étudiants autour des thématiques culturelles, artistiques comme scientifiques.

Intégrer à la programmation culturelle des créations étudiantes (exposition, spectacle, etc.).

Valoriser les initiatives étudiantes par les canaux de communication officiels des établissements de façon à mettre en lumière leurs productions.

Valoriser la pratique artistique amateur, par exemple par des concours ou des tremplins.

Promouvoir les activités artistiques autonomes des étudiants, en favorisant des échanges entre eux et en leur assurant une visibilité par le biais de rencontres pouvant prendre des formes diverses.

Favoriser la communication institutionnelle pour une meilleure visibilité des actions culturelles à l'échelle de chaque coordination territoriale.

Permettre aux étudiants d'être régulièrement informés de la programmation culturelle, des établissements d'enseignement supérieur, des Crous et des institutions culturelles partenaires à l'échelle de la coordination territoriale. La communication pourra se faire via les applications mobiles lorsqu'elles existent, les réseaux sociaux, mais aussi plus classiquement via les listes de diffusion étudiantes, des affiches, des flyers et des écrans dynamiques.

AXE 3

Sport

Favoriser l'accès de toute la communauté étudiante aux pratiques physiques et sportives, pour la pratique en loisir ou en compétition.

Présenter l'offre sportive des SUAPS aux étudiants par tous les canaux d'informations généralement utilisés pour la diffusion des informations de vie étudiante (réunion de rentrée, réseaux sociaux, etc.). Il s'agira aussi de proposer dans les maquettes pédagogiques la possibilité de choisir une UE Sport, une Bonification Sport, etc. Favoriser l'accès des étudiants boursiers éligibles au dispositif pass'sport en positionnant au sein des campus volontaires des médiateurs du sport (statut de service civique, exemple : étudiants STAPS) qui iront à la rencontre des étudiants pour : les sensibiliser à l'intérêt de la pratique sportive (FFSU ou clubs civils) : santé, lutte contre l'isolement ; proposer des temps d'initiation.

Inclure des événements sportifs dans la programmation de la vie étudiante.

Organiser et proposer des événements réguliers et récurrents qui rythmeront le calendrier universitaire et qui permettront de renforcer le sentiment d'appartenance, de convivialité et d'inclusion : nuits du sport, rallye, tournois, raids, etc.

Développer les infrastructures nécessaires, avec une attention particulière portée aux installations en accès libre.

Inscrire dans les différents programmes de soutien à la construction d'infrastructures (CPER, etc.) une ambition sportive et, par la même, construire des installations sportives et ludiques de nouvelles générations, permettant une pratique sur une grande amplitude horaire, au même titre que les bibliothèques

universitaires. Les crédits CVEC pourront être sollicités pour contribuer à bâtir ce genre d'installations, tout comme les agences nationales du sport (ANS) qui aident au financement de certains équipements sportifs (lorsque les collectivités territoriales sont propriétaires).

Favoriser les partenariats avec les collectivités locales pour augmenter l'offre sportive.

Conventionner avec les autres acteurs (publics /privés) du territoire pour optimiser les créneaux disponibles en fonction du profil des usagers. Les installations sportives universitaires pourraient ainsi être mises à disposition du monde fédéral les fins de semaines et lors des vacances ; on pourrait, en concertation avec la DRAJES, réserver ces mêmes installations aux pratiques sportives de l'enseignement secondaire le mercredi après-midi. En contrepartie les étudiants bénéficieraient sur les installations de nos partenaires de larges plages horaires disponibles le jeudi après-midi. Au-delà des installations partagées, des achats communs de supports et matériels sportifs onéreux pourraient également être envisagés.

Faire des activités sportives un axe du continuum Bac -3/+3.

Développer la coopération avec la DRAJES, et utiliser le sport comme vecteur de rencontres entre les mondes de l'enseignement secondaire et supérieur. Le sport, à travers des pratiques combinées et/ou partagées (événements, tournois, championnats), est inclusif par nature et favorise la rencontre entre les lycéens et les étudiants.

Promouvoir des tournois ou évènements sportifs organisés par des étudiants à l'échelle locale ou régionale.

Il s'agira à travers des projets tutorés ou non, de s'appuyer sur le dynamisme et la créativité des étudiants pour accompagner des évènements sportifs avec l'aide des crédits du FSDIE et des compétences des SUAPS.

Se rapprocher de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Utiliser l'ancrage historique de la Fédération Française du Sport Universitaire avec ses propositions de calendriers sportifs locaux, départementaux et régionaux pour répondre à une demande de compétitions et de nouvelles pratiques sportives de nos étudiants. Il reviendrait aux SUAPS des établissements d'influencer les propositions de la Fédération Française du Sport Universitaire en siégeant dans ses différents conseils.

AXE 4

Rythmes et temps étudiants

Mettre en œuvre une instance d'étude (observatoire) sur la question du temps étudiant.

Mettre en place un dispositif agissant comme un observatoire des rythmes étudiants afin d'être en mesure de les prendre en compte de manière globale dans les différents aspects de l'activité quotidienne des étudiants (formation, déplacements, restauration, vie étudiante, etc.).

Prendre en compte les différents temps et rythmes étudiants, en lien avec la question des publics spécifiques.

Se servir des données de cet observatoire pour porter une attention particulière aux étudiants ayant des contraintes spécifiques et nécessitant des aménagements d'emploi du temps.

Sensibiliser la communauté universitaire au temps étudiant.

S'appuyer sur les données recueillies par l'observatoire pour communiquer auprès de l'ensemble de la communauté universitaire afin d'assurer une prise en compte globale, et à toutes les échelles, des enjeux liés à la gestion du temps universitaire.

Lier la question du temps aux enjeux de transport, de restauration et à la gestion des espaces.

Avoir une approche globale de l'emploi du temps étudiant, prenant en compte tous les aspects du quotidien qui gravitent autour de

la formation ; cela nécessite aussi la gestion spatiale et temporelle des lieux. (cf axe « Restauration-hébergement)

Intégrer, dans les emplois du temps, des temps dédiés à la vie étudiante pour garantir la banalisation de créneaux sur ces enjeux (le jeudi après-midi) et permettre les échanges.

Garantir une plage horaire suffisante, pérenne, clairement identifiée et identique sur toute l'année universitaire, pour permettre à la vie étudiante de s'exprimer.

Penser les emplois du temps pour permettre aux étudiants engagés, notamment dans des associations ou les conseils universitaires, de se réunir.

Il s'agira de s'assurer que les étudiants engagés, souvent issus de formations différentes, puissent se réunir de manière régulière ; l'instauration d'une pause méridienne suffisamment longue peut contribuer à cela.

Mettre en place un calendrier de grands évènements festifs et fédérateurs pour rythmer l'année universitaire, notamment sur le temps fort qu'est la rentrée.

Rendre visible et accessible la programmation des manifestations de la vie étudiante, les dispositifs d'accueil devant être particulièrement mis en avant pour communiquer sur ce calendrier et sur les enjeux d'une expérience étudiante au service de la réussite plurielle.

AXE 5

Vie associative

A l'échelle de chaque établissement, favoriser une entrée unique pour la vie associative.

Identifier un relais dans chaque établissement dédié à la vie associative pouvant être repéré facilement par la communauté étudiante et universitaire.

Ce point de doit être en capacité d'accueillir, d'orienter, d'informer les étudiants sur la vie associative de l'établissement (financements, aide au montage de projets, aide logistique, soutien en communication, etc.).

Délivrer des subventions aux associations sur des critères clairement définis et accessibles à tous, et apporter une aide logistique aux associations étudiantes.

Etablir des règlements transparents et conformes aux valeurs de la République pour les dispositifs de financement des associations étudiantes (FSDIE ou dispositif partenarial) et communiquer largement sur ce cadre de financement en direction de la communauté étudiante et universitaire. A cet effet s'appuyer sur les services des établissements dédiés (par exemple : direction de la communication, direction de la logistique, direction du patrimoine, entités de formation...), pour mettre en œuvre un éventail de soutien logistiques aux associations étudiantes.

Développer des outils ou organiser des moments permettant la rencontre des associations étudiantes d'un même établissement, notamment entre les différents campus. : organiser des réunions des associations, des forums des associations et des dispositifs de collaboration entre associations.

Inclure des événements issus des associations au sein de la programmation culturelle, sportive ou de vie étudiante.

Favoriser également l'interconnexion entre les services vie étudiantes et les associations étudiantes, pour encourager des partenariats forts entre établissements et associations.

Mettre à disposition des associations les ressources documentaires ou formations nécessaires pour la gestion des structures associatives.

En s'appuyant sur les compétences internes aux établissements ou en sollicitant des partenaires extérieurs, proposer sous toute forme que ce soit des temps de formation dédiés à la vie associative et mettre en place des espaces ressources dédiés à la vie associative, physiques ou numériques, permettant d'appréhender tous les aspects de la gestion d'une association (réglementation, trésorerie, etc.)

Rendre visible les associations étudiantes pour la communauté universitaire et à l'extérieur (par exemple, charte, label, etc.) :

Développer toute initiative permettant de valoriser les associations et leurs projets, tels que charte des associations, annuaire des associations, supports de communication spécifiques, temps thématiques dédiés à la vie associative.

AXE 6

Engagement étudiant et reconnaissance de cet engagement

Faciliter l'engagement étudiant (Journées dédiées, forum de l'engagement, forum des associations étudiantes, FSDIE, etc.).

Banaliser un ou des temps dédiés pour faciliter les rencontres et échanges entre des étudiants déjà engagés et de nouveaux candidats potentiels.

Renforcer l'accès aux services à l'étudiant en matière de vie de campus pour qu'ils soient accessibles plus facilement aux étudiants. (Personne ressource, Permanence, Kit d'Engagement, etc.).

Faciliter l'orientation des étudiants qui souhaitent s'engager. Le but est que les étudiants puissent avoir des référents pour revenir vers eux le cas échéant, afin de créer un maillage sur lequel s'appuyer.

Se doter d'outils permettant la reconnaissance de l'engagement et des compétences et connaissances acquises, dans les maquettes de formation (UE, ECTS, bonification de la moyenne, etc.) ou non (open badge, supplément au diplôme).

Valoriser de manière tangible (crédits/ bonification/diplôme) les engagements pris par les étudiants. Les outils pourront être adaptés en fonctions de l'organisation des structures.

Permettre à l'étudiant d'identifier et de valoriser les compétences acquises au cours de son engagement (portfolio, ateliers dédiés).

Qualifier les compétences acquises au cours de l'engagement des étudiants, Identifier des compétences qui pourront être valorisées dans leur vie citoyenne ou professionnelle.

Proposer aux étudiants qui s'engagent au sein des établissements (élus et/ou associatifs) des formations permettant d'aborder sereinement leur engagement.

Offrir une formation encadrée aux étudiants, leur permettant de connaître les bases juridiques et le fonctionnement des structures dans lesquelles ils souhaitent s'engager.

Garantir un accès au contrat d'aménagement des études pour les étudiants engagés souhaitant en faire la demande.

Mettre en place une procédure simplifiée et lisible de tous portée par les services administratifs (dépendant de chaque structure) et permettant de formaliser et d'acter pour les deux parties (universités, écoles et étudiant) les engagements de chacun.

AXE 7

Espace et lieu de vie

Cartographier, reconnaître et rendre visibles les lieux de la vie étudiante.

Permettre à la fois une meilleure lisibilité pour les étudiants des lieux de convivialité et de rencontres entre eux au sein des campus. Elle sera également le support des communications plus efficace pour toucher les étudiants dans les différents sites.

Veiller à associer les étudiants à toute création de nouveaux espaces de vie étudiante en définissant avec eux le cahier des charges.

Permettre un meilleur ciblage des lieux en fonction des besoins des étudiants favorisant ainsi la mise en place d'une réponse la plus adaptée, en évitant ainsi des investissements financiers importants n'atteignant pas leur but.

Favoriser le développement d'espaces modulables permettant l'expression de la vie associative et des initiatives étudiantes

Faire de ces espaces des lieux modulables et plus polyvalents, afin de pouvoir s'adapter aux demandes des étudiants et aux possibles évolutions.

Développer, perfectionner ou accompagner la création de tiers-lieux, animés par et pour les étudiants.

Mettre les étudiants au centre des dispositifs et lieux créés, afin de pouvoir faire vivre ces lieux. Cela contribuera à la cohésion de la communauté étudiante et responsabilisera les étudiants dans la gestion des espaces qui leur sont dédiés.

AXE 8

Entrepreneuriat

Permettre aux étudiants entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement adéquat favorisant leur insertion professionnelle.

Multiplier les lieux de travail partagé connectés et les espaces de mutualisation et d'échanges dédiés aux étudiants entrepreneurs (learning centers, Fablabs, espaces de co-working...), en lien avec des enseignants et personnels référents et des professionnels de l'entrepreneuriat. Un annuaire de ces lieux pourra être mis à la disposition des étudiants. On pourra encourager des initiatives telles que les colocations pour étudiants entrepreneurs.

Permettre des temps de rencontre entre les étudiants entrepreneurs, les associations étudiantes, les alumni et des entreprises.

Organiser régulièrement des journées de l'entrepreneuriat étudiant, sous forme de tables rondes ou de forums, pour mettre en relation les étudiants entrepreneurs avec

des professionnels : créateurs d'entreprises, start-up, PME-PMI, enseignants-chercheurs, associations étudiantes... On veillera notamment à créer et entretenir un réseau des alumni créateurs d'entreprises et à associer étroitement ces derniers à ces journées.

Offrir aux étudiants entrepreneurs des formations spécifiques, si possible incluses dans l'offre de formation.

Développer et coordonner au niveau régional une offre de formation autour de l'entrepreneuriat étudiant, soit en présentiel soit sous forme de MOOC's, avec le soutien des entreprises, par exemple à travers des chaires entrepreneuriales, lorsque cela est possible. On veillera à tenir à jour et à diffuser une liste des formations accessibles aux étudiants tant à l'échelle de l'établissement qu'à celle de la région académique.

Faire mieux connaître le statut d'étudiant entrepreneur et rendre plus visibles les étudiants entrepreneurs.

Promouvoir au sein de chaque établissement le statut d'étudiant entrepreneur auprès des étudiants qui souhaitent développer un projet de création d'entreprise au cours de leurs études.

Cette visibilité pourra se faire notamment par des réunions d'informations en début d'année universitaire, en lien avec le réseau PEPITE et par des forums présentant les projets en cours et les entreprises récemment créées.

Porter une attention particulière à l'accompagnement des Juniors Entreprises.

Favoriser la création et le suivi des associations étudiantes visant à adopter la pratique entrepreneuriale. On s'efforcera tout particulièrement d'accompagner ces structures de façon à ce qu'elles obtiennent le label national « Junior Entreprise » (aide financière lors de la création de l'association, mise à disposition de locaux, lettres de soutien...) et à favoriser la contractualisation d'études dans leurs domaines de compétences.

LES RAPPORTEURS, PARTICIPANTS ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les rapporteurs

Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers, **Barbara BESSETTE**, Vice-présidente déléguée vie étudiante de l'université de Limoges et **Éric ROUVELLAC**, Vice-président CFVU de l'université de Limoges.

Les participants :

➤ **Université de Bordeaux** : ELOI Marianne, Directrice vie universitaire ; BENOIST Mathilde, Chef du service culture ; RICHARD Christine, Responsable administrative et financière SUAPS

➤ **Université Bordeaux Montaigne** : KATUSZEWSKI Pierre, Directeur du service culture ; RENAUDIN Johanna, Responsable culture

➤ **Université de Pau et des Pays de l'Adour** : CAQUE Vanessa, MDE - service action culturelle ; CIRON Marion, DEVE-vie associative, FRISOU Sébastien, Service sport ; MARTIN Eden, Vice président vie étudiante et animation campus

➤ **Université de Poitiers** : LAVAL Virginie, Présidente de l'université ; BROSSARD Aurélien, Vice président étudiant ; LAJUS Sybille, Vice-présidente Vie Etudiante, Culture et Sport,

➤ **La Rochelle université** : SAMPEDRO Julien, Vice président handicap vie associative ; JARAK Diego

➤ **Université de Limoges** : BESSETTE Barbara, Vice-présidente déléguée vie étudiante ; ROUVELLAC Eric, Vice président CFVU

➤ **ISAE-ENSMA** : PERAULT Laurent, Chef du département des Humanités

➤ **CROUS de Bordeaux** : CHARLEUX Frédérique, Cheffe du service de la Vie Etudiante ; LEBRUN Clara, Cheffe du bureau vie de campus et CVEC

➤ **CROUS de Poitiers** : HENNI Farah, Directrice de la Division de la Vie Etudiante

➤ **Région Nouvelle-Aquitaine** : ESTERLE Cécile, chef de service par intérim « engagement Citoyen » - Direction Jeunesse et Citoyenneté ; ESTERLE Cécile, chef de service par intérim « engagement Citoyen » - Direction Jeunesse et Citoyenneté

➤ **Animafac** : VIAL Anna, Coordinatrice territoriale Sud-Ouest

Les partenaires associés :

➤ **AFEV** : CHAMBON Mélanie, Déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine

The background is a photograph of a modern building with a grid-like facade. A large circular graphic is overlaid on the image, consisting of a smaller solid red circle in the upper left and a larger circle with diagonal orange and white stripes. The text is placed within these circles.

**AXE STRATÉGIQUE
N°3**

**RESTAURATION,
HÉBERGEMENTS
ET MOBILITÉS**

La qualité de vie étudiante se mesure en premier lieu à l'aune de la satisfaction de besoins primaires : se nourrir, se loger, se déplacer qui participent pour beaucoup à l'accès à l'autonomie, l'épanouissement personnel et la réussite pédagogique.

La crise sanitaire nous a montré à quel point les étudiants représentent une population pouvant être victime d'une précarisation accélérée lors de tels bouleversements. Il convient d'apporter une attention particulière à leur accompagnement sur ces besoins fondamentaux pour consolider leur démarche d'autonomisation.

Lors des échanges autour de ces sujets, le constat a rapidement été fait d'une corrélation forte entre ces trois volets de la vie étudiante. Par exemple, pour les sites universitaires en tension sur la dimension du logement, il devient important de mener des réflexions adéquates sur l'offre de transport en commun pour permettre aux étudiants de mener leur recherche d'hébergement sur un périmètre plus large (dans des communes avoisinantes offrant des logements plus nombreux et aux tarifs plus accessibles).

De plus, des axes transverses se sont rapidement dégagés pour faire apparaître des enjeux communs sur les trois volets. C'est le cas d'une approche écoresponsable pour l'hébergement, la mobilité et la restauration. En effet, tout en permettant d'agir efficacement contre la précarité étudiante, les actions relatives au logement, à la restauration et aux mobilités renvoient aux objectifs de transition écologique que portent les différents acteurs de l'écosystème de l'ESR.

D'autres axes transverses portent sur une prise en compte particulière pour les étudiants à statut spécifique ou sur l'enjeu d'une communication consolidée et coordonnée sur les dispositifs au service des étudiants.

A l'échelle de chaque site universitaire, de nombreux dispositifs sont déployés sur ces champs incontournables de la vie étudiante. La construction d'un schéma directeur territorial repose en conséquence sur le partage de bonnes pratiques et la coordination de mesures dans une recherche d'efficacité optimale.

Enfin, un constat dans la construction de ces mesures porte sur la richesse et la plus-value d'une coordination entre tous les acteurs du territoire pour mener ces actions.

Point de diagnostic - état des lieux, besoins identifiés et grandes orientations d'actions :

Les services de la vie quotidienne à destination des publics étudiants (logement, restauration, mobilité) sont déterminants pour atteindre les objectifs d'égalité d'accès et de réussite dans l'ESR. La recherche d'un logement, selon l'étude conduite par l'INSEE en janvier 2022, est la première étape du parcours vers l'enseignement supérieur pour près des 2/3 des étudiants inscrits dans les établissements de Nouvelle-Aquitaine. Pour ces « décohabitants » le logement constitue le premier poste de dépenses et représente la moitié du budget mensuel. Les conditions d'accès, le niveau des loyers, la localisation, la typologie des logements sont des facteurs-clés en termes d'attractivité d'une ville, agglomération ou métropole universitaire.

Les études conduites à l'échelle des différentes agglomérations et faisant l'objet depuis trois ans d'une coordination au travers de l'Observatoire du logement étudiant en Nouvelle-Aquitaine (OLENA) permettent d'identifier les tensions sur ce segment du marché locatif et en conséquence les perspectives de développement et d'amélioration de nature à mieux couvrir les besoins.

L'offre de logement distingue le parc dédié géré par des opérateurs divers (Crous, bailleurs sociaux, associations, investisseurs privés...), du parc diffus plus difficilement appréhendable, et qui représente pour autant l'essentiel de l'offre proposée aux étudiants. Le développement d'une offre de logements conventionnés constitue un des principaux axes de développement sur les territoires en tension. Ainsi sur la métropole bordelaise, une convention d'objectifs et d'orientation a été signée au printemps 2021 entre l'Etat, la Région, Bordeaux Métropole, la fédération des bailleurs sociaux et le Crous.

L'objectif cible est sous dix ans la livraison de 6 000 logements supplémentaires afin de pallier les carences constatées du fait du développement universitaire. De nouvelles manières d'habiter émergent également (logement intergénérationnel, colocation à projet solidaire...). Il convient d'assurer la meilleure visibilité de l'offre dans sa diversité afin de permettre aux publics étudiants de construire leur parcours locatif parallèlement à l'accomplissement de leur parcours d'études supérieures.

La restauration universitaire est associée à l'offre gérée par les Crous. Les structures de restauration universitaire implantées au cœur des principaux campus et à proximité des lieux d'études proposent des repas complets et équilibrés à un tarif social (3,30 €) et depuis la rentrée 2020 à 1 € pour les boursiers et les étudiants en situation de précarité avérée. Cette offre s'est aussi adaptée aux modes de vie et habitudes alimentaires des publics avec une diversification des prestations (salades, sandwiches, plats à emporter...) et des modes de distribution (vente au comptoir, libre-service, automate de distribution).

Cette évolution de l'offre a permis ces dernières années d'endiguer la baisse de fréquentation et de connaître même une croissance importante de l'activité. La crise sanitaire a marqué un coup d'arrêt à cette phase de développement avec la fermeture des lieux de restauration collective puis leur fonctionnement encadré par le respect de protocoles sanitaires contraignants. Le repas à 1€ a favorisé l'accès à la restauration d'une large part des étudiants en situation de précarité, a boosté la fréquentation sur la plupart des sites et, ce, malgré l'hybridation des enseignements organisée pour éviter le brassage de population. Au-delà des structures gérées par les Crous, de nombreux sites comprenant des effectifs étudiants disposent d'une offre de restauration agréée. La restauration commerciale complète le panel de l'offre à destination des publics étudiants.

La crise sanitaire a mis en exergue la précarité alimentaire que pouvait connaître une partie de la population étudiante. Le développement d'actions de solidarité (distribution de colis alimentaire, épicerie sociale, bons d'achat...) illustre cette attention portée à ces situations

préoccupantes, qui s'expliquent par la perte de ressources (jobs, aides familiales), la part croissante que constitue le loyer dans le budget mensuel et d'une manière générale par le renchérissement du coût de la vie. Les établissements d'enseignement supérieur, les Crous, les collectivités, les associations étudiantes et organismes caritatifs se sont mobilisés au travers d'actions concertées. Ces actions de solidarité devraient s'inscrire dans la durée. Qu'il s'agisse de restauration ou de distribution alimentaire, ces dernières années ont été marquées par la prise en compte des défis sociaux et environnementaux. Les obligations législatives (Lois EGALIM et AGECE) et les attentes fortes des publics jeunes exigent que cette dimension de la vie étudiante intègre une stratégie RSE déclinée en objectifs opérationnels.

Une ville où il fait bon étudier est une ville où il est aussi facile de se déplacer. L'accès à une offre de services de déplacements multimodaux accordés aux publics étudiants constitue en conséquence un enjeu fort de l'attractivité des différentes agglomérations étudiantes. Les collectivités locales en charge des schémas de mobilité ont pris de nombreuses initiatives (prêt de vélos, tarifs réduits ou gratuité sur le transport en commun...) destinées spécifiquement aux publics étudiants. La vie quotidienne des étudiants est faite de nombre de déplacements hors de l'agglomération universitaire (domicile/lieu d'études, stages, mobilités internationales...). Ces mobilités sont également des sujets mobilisant d'ores et déjà des dispositifs d'accompagnement portés par l'Etat, les collectivités et les établissements.



Accompagner les étudiants dans leur parcours d'accès à un logement autonome constitue l'un des enjeux majeurs relevant des politiques publiques d'accompagnement de la vie étudiante. Cet axe stratégique porte des actions améliorant les conditions d'accès au logement, renforçant l'attention portée aux publics en situation de précarité et soutenant les initiatives promouvant l'engagement des étudiants dans leur habitat.

Mesure 1

Favoriser l'accès au logement

Le parcours d'accès au logement des étudiants néo-entrants doit être accompagné

Action 1 : coordonner les actions et la communication avec les acteurs du supérieur, les CROUS et les collectivités pour un meilleur accès au logement pour les publics jeunes

Concevoir et diffuser une information complète et commune sur l'offre globale de logements accessibles et les dispositifs d'accompagnement existants. En amont, il s'agira d'initier une collaboration étroite entre tous les partenaires impliqués pour la mise en œuvre d'une communication partagée et consolidée sur les offres de logements disponibles et les modalités d'accès.

Action 2 : mener des actions d'information sur l'accès aux droits en faveur du logement et les points de vigilance à avoir

Développer des actions d'information favorisant une meilleure compréhension des jeunes au sujet des dispositifs d'accès aux droits pour l'aide au logement ; coordonner ces actions avec les partenaires dédiés (en particulier la CAF). Ces supports d'information pourront être mis à disposition des futurs bacheliers et des étudiants dans le cadre des salons d'orientation et diffusés auprès des services académiques pour transmission aux établissements qui en assureront aussi la communication auprès des publics cibles. Ces actions d'information pourront mettre en valeur les points de vigilance à prendre en considération afin d'éviter des abus potentiels lors de la recherche, de la réservation d'un logement ou de la signature du bail.

Action 3 : développer une communication portant sur les dispositifs de garantie (Visale)

Pour les étudiants qui ne peuvent solliciter un garant sur le territoire, le dispositif Visale permet de bénéficier d'une garantie de l'État lors de la signature du bail de leur logement. Cette garantie doit être plus largement promue auprès des bailleurs privés. La production de supports d'information à destination des étudiants devra aussi permettre de faciliter leurs échanges avec les propriétaires.

Action 4 : développer et promouvoir l'offre de logement partagé intergénérationnel et solidaire

Au regard de la tension sur le logement dans certains territoires, il s'avère nécessaire d'explorer plus encore de nouvelles modalités de logement pouvant correspondre aux attentes des étudiants et pouvant représenter une plus-value pour la vie quotidienne des cohabitants du logement. L'offre en matière de logement intergénérationnel se développe et gagnerait à s'articuler autour d'un dispositif de médiation à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine afin de faciliter la mise en relation de potentiels cohabitants. Ce dispositif pourrait s'appuyer sur une entité neutre (comme une association par exemple) en capacité d'alimenter l'offre et d'optimiser la mise en relation des porteurs d'offres et des demandeurs étudiants.

Mesure 2

Améliorer l'offre de logement d'urgence

Les étudiants internationaux représentent un public fragile pour l'accès au logement. Des situations d'urgence doivent être prises en considération. Il est important de pouvoir proposer des logements temporaires aux étudiants en difficulté, notamment sur les périodes en tension telle que la rentrée.

Action 1 : mettre en œuvre une pré-réservation de logements d'urgence sur les périodes tendues

Etudier la possibilité de coordonner la pré-réservation d'un certain nombre de logements pour accueillir temporairement les étudiants sans solution d'hébergement sur un territoire donné. Les différents acteurs entameront un processus visant à se coordonner (convention partenariale par exemple) pour identifier des logements potentiels et les pré-réserver afin de les rendre disponibles pour les services d'accueil social. Une gestion RH (mise en relation étudiants en difficulté de logement / bailleurs) et un budget d'urgence communs aux partenaires (pour participer aux loyers si besoin) permettraient d'assurer l'efficacité de ce dispositif.

Action 2 : adosser un accompagnement social à l'accueil d'urgence

Le soutien temporaire aux étudiants en situation de difficulté de logement devrait être accompagné d'un soutien social visant à leur permettre de stabiliser leur situation par l'accès à un logement plus durable. Il s'agirait ici de coordonner l'accueil en hébergement d'urgence avec un accompagnement social sur un temps plus long afin d'identifier les solutions possibles. Une chaîne partenariale (réseau) visant à trouver des solutions durables d'hébergement aux étudiants pendant que ceux-ci sont logés dans des conditions d'urgence (campings, auberges de jeunesse, hôtels...) serait idéale.

Mesure 3

Offrir une plus grande ouverture à des publics jeunes sur des logements aux modalités "souples"

Les parcours locatifs des publics jeunes et particulièrement des étudiants sont rythmés par des mobilités intra-annuelles (alternance, stages, emplois saisonniers). L'offre dédiée doit s'adapter à cette manière d'habiter. Les actions privilégiées visent à améliorer la communication des offres de logement disponibles tout au long de l'année et cadencer les périodes de formation de telle sorte que des mobilités entrantes et sortantes s'équilibrent sur chaque site.

Action 1 : garantir un meilleur partage d'information sur les rythmes étudiants

Cette action vise à un meilleur dimensionnement de l'offre de logements souples en résidence au regard des rythmes universitaires des étudiants. Il s'agirait de mieux partager les informations sur les calendriers universitaires du site entre les établissements et les résidences (rythmes

d'alternance, cohortes d'étudiants concernés, date des stages). Un même hébergement pourrait par exemple être occupé par deux étudiants en alternance à des périodes différentes (une semaine sur deux en fonction de l'organisation de leur alternance), ou un hébergement inoccupé pour cause de stage du locataire sur un autre territoire loué à un étudiant d'un autre territoire pour y effectuer un stage.

Action 2 : coordination entre les Crous et les opérateurs de la région pour faciliter les mobilités entre logements

Concevoir et alimenter une plateforme de partage de logements temporaires, accessible par les acteurs concernés d'un même territoire. Concernant les Crous, des logements sont souvent disponibles au cours du second semestre de l'année universitaire et durant les vacances d'été. Ces logements pourraient répondre aux besoins des étudiants alternants, stagiaires et saisonniers. Cette offre portée par les Crous depuis plusieurs années mériterait d'être davantage connue et promue par les opérateurs pédagogiques des territoires auprès du public étudiant.

Action 3 : aider à la constitution de ressources financières en communiquant sur l'offre de logements disponibles durant la période estivale (Crous et autres gestionnaires)

Accentuer et coordonner la communication autour de l'offre de logements disponibles durant la période estivale auprès du public étudiant, des employeurs potentiels et de Pôle Emploi.

Cette communication spécifique serait de nature à faciliter les recrutements dans des secteurs qui éprouvent des difficultés de recrutement (hébergement et restauration notamment). Les employeurs pourraient être à même de prendre en charge tout ou partie du loyer dû par l'occupant du logement.

Mesure 4

Favoriser l'habitat durable

Des projets de construction ou de rénovation de logements sont en cours dans la plupart des territoires de la région académique, qu'il s'agisse de bailleurs publics (Crous) ou privés.

Action 1 : favoriser un entretien durable des résidences et logements

Réaliser des actions de communication et d'information visant à augmenter les pratiques vertueuses en matière de respect de développement durable (utilisation de produits écologiques et techniques d'entretien courant du logement de l'étudiant). Les initiatives concernant l'organisation d'ateliers "Do It Yourself" pourraient être renforcées. Une communication sur la promotion des écogestes pourraient être diffusée par les établissements et les Crous. Dans cette dynamique, les marchés publics utilisés par les opérateurs devraient tendre vers l'utilisation de produits neutres pour l'environnement et la santé des personnels et bénéficiaires des logements.

Action 2 : favoriser les comportements respectueux de l'environnement

Favoriser et étendre la mise en place du tri sélectif au sein des résidences et mener des actions de sensibilisation partenariales auprès des étudiants. Inciter à augmenter la durée d'usage de nombreux biens en équipant les résidences de boîtes ou cabanes à dons et communiquer sur les lieux porteurs de ressourceries. Ces actions de développement des ressourceries pourraient notamment être coportées par les opérateurs d'hébergement et les établissements d'enseignement supérieur. Sur l'ensemble des volets de ces actions, les associations étudiantes seront mobilisées.

Mesure 5

Développer des logements "engagés"

L'engagement étudiant est aujourd'hui en plein essor. Cet engagement, qui témoigne d'une conscience aigüe des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale de la part des étudiants,, est actuellement valorisé au sein des établissements et des résidences. Cette mesure vise à favoriser encore davantage cet engagement en accompagnant ces étudiant investis pour la communauté.

Action 1 : possibilité de réserver des logements en résidences universitaires aux étudiants engagés

Selon le modèle des KAPS (Belgique) et des "Kolocations" engagées de l'AFEV, il s'agit d'étudier la possibilité de développer et de valoriser les propositions de logements réservées aux étudiants qui s'engagent dans la vie de leur campus, d'une manière ou d'une autre : tutorat, mentorat, membres d'associations, etc. Dans le cas de l'AFEV, les "Kolocations" sont réservées aux étudiants qui s'impliquent notamment dans la vie de la résidence et de leur colocation (ateliers, temps d'échanges...).

Action 2 : Faire en sorte que les étudiants soient acteur de leur vie en résidence

L'étudiant logé peut se mobiliser dans la vie collective de sa résidence par le biais de divers dispositifs (mentorat, lutte contre l'isolement, ...). Il s'agit dans un premier temps de valoriser l'engagement des étudiants en résidence au travers d'un "contrat" d'engagement (accès au logement en contrepartie d'une implication dans la vie de la résidence). Une seconde phase pourrait se concrétiser dans le cadre d'un partenariat avec les établissements et permettre par exemple de réserver quelques logements aux étudiants engagés (avec suivi de cet engagement par l'établissement).

Mesure 1

Améliorer l'offre de transports en commun

Des projets de construction ou de rénovation de logements sont en cours dans la plupart des territoires de la région académique, qu'il s'agisse de bailleurs publics (Crous) ou privés.

Action 1 : mener une réflexion avec les acteurs concernés sur l'accès à une tarification étudiante (statut + déplacement inter-intra campus)

Actuellement, les tarifs réduits proposés aux étudiants ne sont pas spécifiques - il s'agit de ceux réservés aux jeunes de moins de 28 ans, correspondant à 50% du coût plein tarif. Il pourrait être intéressant d'engager des réflexions avec les opérateurs sur l'opportunité d'un tarif spécifique "étudiants" prenant en compte notamment la distance, en fonction du lieu d'hébergement de l'étudiant, ainsi que la fréquence à laquelle il utilise les transports en commun. Cela pourrait permettre, couplé à une offre de mobilité en commun élargie/ciblée et d'offrir aux étudiants un plus large choix de logement en leur permettant d'accéder à des logements situés en périphérie, moins chers et plus nombreux. Le principe d'une tarification "sociale" systématique pour les étudiants est également une piste à explorer.

Action 2 : analyser le cadencement et l'offre en tenant compte du rythme étudiant et des campus délocalisés ainsi que des étudiants distants des campus

Il faut réfléchir à la mise en œuvre d'une procédure qui permettrait le partage d'information systématique (éventuellement en open data) entre les différents partenaires à ce sujet. De nombreux étudiants qui doivent, pour suivre leurs cours, se rendre dans les différents sites d'une université plurisite expriment leurs difficultés à se déplacer, du fait de l'absence ou d'un nombre restreint de propositions en

transport en commun (bus ou train). De même, il est souvent difficile pour un étudiant ne résidant pas en centre-ville, dans le cas de villes moyennes notamment - non desservies par des trams ou tramways -, d'avoir accès à toutes les dimensions de la vie étudiante et de pouvoir suivre les cours sur l'ensemble de la plage horaire (8h-20h).

Action 3 : favoriser des échanges sur la continuité des itinéraires en intermodalités

Il s'agirait de proposer et permettre des trajets en intermodalité entre les campus délocalisés et les résidences où logent la majorité des étudiants qui résident dans des résidences collectives : lignes de bus, trains, vélos en libre accès, covoiturage, etc. L'échange des informations entre les acteurs (opérateurs de transport avec les établissements) est un levier important pour dimensionner cette offre en intermodalité.

Action 4 : favoriser des échanges sur l'amélioration de l'offre en soirée

En associant les partenaires en charge des transports du territoire, et dans le but à la fois de permettre aux étudiants qui ont des contraintes universitaires jusqu'à tard (bibliothèque universitaire, cours...), travaillent (restauration...) ou profitent des propositions de vie étudiante (soirées, événements culturels et sportifs...) de pouvoir rentrer facilement chez eux, il faudrait également trouver des solutions de mobilité spécifiques qui composent une offre disponible après 20h ou 22H.

Mesure 2

Favoriser les mobilités douces ou responsables

Action 1 : incitation / action de coordination pour la communication vers les mobilités douces et responsables

Toujours dans un esprit partenarial, réfléchir à une campagne de communication spécifiquement adressée aux jeunes d'un territoire présentant les avantages et propositions de mobilités douces disponibles.

Action 2 : accompagnement des étudiants sur la maintenance de leur moyen de déplacement

Dans le cadre d'une politique réfléchie et concertée, proposer différentes solutions aux étudiants ayant choisi une mobilité douce (vélos, trottinettes...) : abris spécifiques sécurisés sur le campus, espaces de réparation et d'entretien partagés, recyclage/échanges de matériels, etc. Une communication sur les modes d'entretiens des moyens de mobilité douce peut être mise en œuvre en coordination avec les associations et les services dédiés des établissements.

Action 3 : développer l'offre de co-mobilité pour les étudiants

En plus de proposer des solutions mises en œuvre par les partenaires en charge des transports d'un territoire, il faudra associer et responsabiliser les jeunes, en développant par exemple la mise en relation des étudiants pour la co-mobilité; une application pourrait s'avérer un outil pertinent pour y parvenir, telles que celles déjà expérimentées sur plusieurs territoires.

Action 4 : engager une dynamique d'amélioration de l'offre de stockage/ parking des dispositifs de mobilité douce

Poser un diagnostic sur le terrain, à travers une analyse de la réalité des usages (besoin en moyens humains pour compter les arrivées en proximité avec vélos/trottinettes), permettra de déterminer précisément les besoins de chaque territoire et de proposer ensuite des solutions de stockage sécurisées (vélos et trottinettes), de parkings (co-voiturage) en nombre suffisant.

Action 5 : inciter à les étudiants à un comportement responsable de l'utilisation du véhicule personnel

Dans le cadre de la campagne de communication présentée à l'action 1, il s'agira également de responsabiliser les étudiants en les incitant à ne pas se servir de leur véhicule personnel au cours de la semaine et à utiliser des moyens de déplacement plus responsables. Au-delà de faire appel à leur sens moral, il serait intéressant d'engager des actions visant à montrer que les moyens proposés sur leur territoire permettent de pouvoir se déplacer sans contrainte (et même en proposant des mesures incitatives : entretiens ou réparations, solution de stockage sécurisées, prêts de vélos, etc.).

Mesure 3

Contribuer à améliorer la sécurité des mobilités

L'incitation à l'utilisation de mobilités douces doit être associée à une démarche de sécurisation des trajets et des étudiants. Cette mesure vise notamment à étudier la possibilité de sécuriser les sites universitaires par un aménagement amélioré et à mieux communiquer auprès des étudiants sur la nécessaire vigilance lors de leurs déplacements.

Action 1 : actions de prévention et d'information sur les mobilités douces

Proposer aux étudiants des solutions incitant à l'utilisation de moyens de mobilité douce n'est possible qu'en rappelant les précautions à prendre : port du casque en vélo ou trottinette, utilisation de matériel entretenu/ en bon état, règles de conduite sur les pistes cyclables... Des ateliers spécifiques viendront compléter la communication et seront proposés gratuitement aux étudiants.

Action 2 : sécuriser les espaces universitaires pour les déplacements

Un diagnostic systématique "terrain" sera mené sur chaque territoire, impliquant fortement les étudiants, pour évaluer les risques à lever aux abords des campus et plus généralement dans l'espace urbain : éclairages publics, espaces verts... A l'exemple de ce qui a été entrepris sur le campus

de Bordeaux, des marches, notamment nocturnes, pourront être organisées pour faciliter le diagnostic ainsi qu'une procédure visant à simplifier la remontée d'informations aux services concernés - en vue d'éventuelles réparations ou aménagements.

Action 3 : mener une réflexion sur les aménagements et paysages sur les itinéraires étudiants

Sur le même principe de l'action 2, il faudra favoriser la sécurisation de la mobilité douce par une analyse et un éventuel aménagement adapté des trajets (état des pistes cyclables, signalisation, carrefours dangereux, trajets sécurisés tout autour des campus...). Une réflexion devra également être menée sur la sécurisation globale des parcours de co-modalité, en fonction des transports concernés (covoiturage, train, bus, trottinette, etc.). Il faudra s'assurer que l'étudiant puisse en toute sécurité utiliser ces co-modalités du début à la fin de son parcours.

Mesure 4

Mobilité virtuelle / réduire les déplacements

Les modalités d'enseignement évoluent (internationalisation, hybridation, flexibilisation) et engendrent des mobilités virtuelles pour lesquelles des espaces dédiés devraient être développés.

Action 1 : développer l'offre de tiers lieux

Dans le cadre de l'hybridation des formations, de plus en plus courante, et afin de favoriser une mobilité physique/virtuelle sur les campus, des tiers lieux connectés seront aménagés et mis à disposition au sein des différents campus et dans la mesure du possible dans les communes périphériques de la ville accueillant un campus universitaire

(sur le modèle des campus connectés). Des étudiants pourront ainsi suivre certains enseignements à proximité de leur domicile (lorsqu'ils n'habitent pas à proximité immédiate du campus) tout en rencontrant d'autres étudiants (ou tout autre public) au sein d'un tiers lieu prévu à cet effet et garantissant également de bonnes conditions de connectivité.

Mesure 5

Prendre en compte les étudiants à statuts spécifiques dans le cadre de leur mobilité

Outre les contrats pédagogiques permettant de réaliser des aménagements pour les étudiants à statuts spécifiques (salariés, étudiants en situation de handicap, étudiants engagés, etc.), ces derniers présentent des besoins particuliers dans le cadre de leurs déplacements.

Action 1 : développer l'offre de tiers lieux

Dans le cadre de l'hybridation des formations, de plus en plus courante, et afin de favoriser une mobilité physique/virtuelle sur les campus, des tiers lieux connectés seront aménagés et mis à disposition au sein des différents campus et dans la mesure du possible dans les communes périphériques de la ville accueillant un campus universitaire (sur le modèle des campus connectés). Des étudiants pourront ainsi suivre certains enseignements à proximité de leur domicile (lorsqu'ils n'habitent pas à proximité immédiate du campus) tout en rencontrant d'autres étudiants (ou tout autre public) au sein d'un tiers lieu prévu à cet effet et garantissant également de bonnes conditions de connectivité.

Action 2 : engager une réflexion sur la possibilité d'une réduction/prise en charge des déplacements des étudiants dans le cadre de leur engagement

Pour les étudiants des associations ou étudiants reconnus comme engagés au sein de leur établissement (ex : actions d'orientation), il serait intéressant de réfléchir à la mise en œuvre d'une tarification spécifique dans le cadre de leurs déplacements (lorsque ceux-ci sont liés à leurs missions d'engagement) : gratuité, réduction significative dans le cadre de l'utilisation de transports en commun, mise à disposition de mini-bus, de voitures partagées, etc.

La crise sanitaire a mis en exergue la précarité alimentaire d'une partie de la population étudiante. La mise en place de repas à 1 € par le réseau des Crous et la distribution de colis alimentaires à l'initiative d'associations et soutenues par l'écosystème ESR sont des premières réponses d'importance pour faire face à cette forme de précarité. Les actions envisagées sont destinées à faciliter l'accès à une offre diversifiée, durable et abordable.

Mesure 1

Fluidifier l'accès aux lieux de restauration universitaire

Action 1 : programmer des réunions périodiques Crous/université et autres ESR

Ces réunions favoriseraient le partage d'information et permettraient une meilleure anticipation de la programmation des ouvertures et fermetures des établissements de restauration en fonction des projections de fréquentation des campus universitaires. Ces échanges permettraient d'adapter plus aisément l'offre et la demande et ainsi d'optimiser l'usage des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du service de restauration étudiante.

Action 2: porter une attention particulière au respect de la pause méridienne et échelonner les sorties des amphithéâtres afin de fluidifier et d'augmenter l'accès aux restaurants universitaires

Grâce notamment aux échanges préconisés à l'action 1, il serait intéressant qu'un comité constitué de membres des ESR et

de responsables des services du Crous d'un même

site se réunisse régulièrement afin d'assurer une meilleure gestion des flux d'étudiants amenés à fréquenter les restaurants universitaires. Cette coordination permettra de limiter la formation de files d'attente et favorisera l'accès à une restauration à tarification sociale pour le plus grand nombre d'étudiants.

Action 3 : mettre en œuvre des modes de distribution au plus près des lieux d'enseignement

Plusieurs solutions sont expérimentées et déployées par les Crous afin de répondre aux "nouveaux" modes de consommation des étudiants : solutions de "click & collect", restauration d'appoint par automate. Des accords entre les universités et les Crous (absence de redevances) permettraient de favoriser le déploiement de ces points d'accès complémentaires de l'offre alimentaire à tarification sociale portée par les restaurants universitaires.

Mesure 2

Promouvoir les initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable

Action 1 : soutenir les actions participant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Accentuer les efforts de rationalisation de la restauration, informer et sensibiliser les usagers sur les enjeux de la lutte contre le gaspillage, soutenir les initiatives locales souvent portées par des associations étudiantes (ex : ateliers culinaires expliquant comment cuisiner avec les restes). Proposer des réductions tarifaires sur des produits proches des DLC. Cumulées, ces propositions concrètes seront de nature à diminuer le gaspillage alimentaire.

Action 2 : généraliser le recours aux emballages réutilisables pour la vente à emporter

La loi AGERC fixe des objectifs concrets en matière de réduction des usages des emballages et jetables en plastique. Depuis le deuxième confinement, les Crous proposent aux étudiants d'apporter leurs contenants personnels pour récupérer leurs repas. Ils développent et proposent toute une gamme complète de contenants réutilisables adaptés (gourdes, contenants repas, georgettes), accompagnés de recommandations concernant leur nettoyage.

Action 3 : soutenir les initiatives favorisant le développement de l'agriculture urbaine et la création de jardins partagés

La permaculture est de plus en plus présente sur les campus et développée par le biais d'ateliers et enseignements spécifiques donnant lieu à des réalisations concrètes, le plus souvent sous la forme de jardins partagés accessibles à tous. Ces actions permettent en outre d'établir un lien entre les habitants des quartiers concernés et les étudiants qui résident sur les campus. L'installation de ruches sur les toits est un autre exemple d'action concrète qui permet de sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux tout en favorisant le maintien des biodiversités.

Action 4 : développer et promouvoir l'offre alimentaire végétarienne

De nombreuses initiatives sont prises sur les différents territoires par les Crous, qui proposent dans la grande majorité de leurs restaurants universitaires des menus vegans ou végétariens. Cette offre sera progressivement augmentée afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux.

Accompagner les initiatives étudiantes visant à promouvoir des habitudes alimentaires raisonnées et écologiquement soutenables.

Action 5 : développer les ateliers de cuisine afin de développer une culture alimentaire responsable

Les ateliers culinaires, proposés par plusieurs acteurs tels que les Crous, les collectivités et les associations conjuguent à la fois une dimension "santé" et une approche sociale. Compte tenu de la forte mobilité des étudiants, l'extension de l'organisation de ces ateliers à l'ensemble des campus du territoire de la région académique permettrait aux étudiants de bénéficier de ces mêmes connaissances et pratiques en matière d'alimentation saine, responsable et respectueuse de l'environnement.

Action 6 : proposer une offre de services de type épicerie privilégiant les circuits courts, le vrac...

Augmenter la mise en relation entre les producteurs locaux et les étudiants d'un territoire sur des points identifiés des campus. Sur ces mêmes lieux, proposer également des fruits et légumes "non calibrés" pour la grande distribution dont la tarification basse augmenterait l'accessibilité économique. L'utilisation de leurs propres contenants réutilisables par les étudiants participerait également à l'établissement de tarifs très accessibles.

Mesure 3

Lutter contre la précarité

Action 1 : promouvoir les distributions de colis et les épiceries solidaires

En complément des aides financières et de l'accompagnement social (ateliers de recherche de job, formations à la gestion d'un budget mensuel), maintenir le soutien aux associations étudiantes qui servent de support aux distributions de colis alimentaires et aux épiceries solidaires.

Action 2 : intégrer l'économie circulaire dans les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire

Via un réseau partenarial identifié sur chaque territoire et intégrant les grandes enseignes alimentaires, organiser une procédure visant à récupérer les produits invendus qui pourront être mis à disposition des étudiants par le biais de l'installation d'armoires et de frigos

solidaires sur les campus. Les associations étudiantes pourraient jouer un rôle essentiel dans l'organisation de cette chaîne de solidarité en coordination avec les initiatives de la Banque alimentaire.

Action 3 : assurer la lisibilité et la communication autour du repas Crous à 1 € pour les étudiants boursiers sur critères sociaux et en situation de précarité

Dans l'hypothèse de la prolongation de la mesure concernant le repas à 1€, accentuer les efforts de communication, en particulier pour les étudiants des sites les plus périphériques, en relayant l'information lors des réunions de rentrée dans les universités, lors des dispositifs d'accueil dévolus aux étudiants primo-entrants et durant les manifestations organisées dans le cadre de la rentrée (ex : Festival Les Campulsations).

Mesure 4

Diversifier l'offre de restauration

Action 1 : développer des espaces de prise de repas

De plus en plus d'étudiants choisissent de déjeuner sur le campus en apportant leur propre nourriture. Partant de ce constat, il conviendrait de leur proposer des lieux et installations qui faciliteraient et amélioreraient leurs conditions de restauration : salle dédiées conviviales, micro-ondes à disposition...

Action 2 : innover dans la conception des espaces de restauration

Certains restaurants universitaires gérés par le Crous proposent désormais des lieux plus conviviaux, permettant de mêler l'utilisation première de ces lieux (accès à la restauration) à des possibilités nouvelles de détente et de partage. Cette recherche de modularité des usages pourrait se poursuivre par la création de tiers lieux et espaces de co-working notamment au travers des programmes de constructions ou de réhabilitations des structures de restauration.

Action 3 : veiller à la cohérence et à la diversité de l'offre alimentaire sur les campus universitaires

Les restaurants universitaires et cafétérias des Crous proposent une grande diversité en matière d'offre alimentaire. De fait, la prise de repas équilibrés est rendue possible au quotidien comme sur une semaine complète. La prise en compte de l'avis des usagers demeure un axe de vigilance important afin de s'assurer que l'offre correspond réellement aux attentes des usagers et si besoin de l'adapter régulièrement aux besoins exprimés. En plus de ces enquêtes régulières menées au sein des structures des Crous, une plus grande implication des étudiants par la concertation pourrait permettre une meilleure adéquation entre les besoins et l'offre et ainsi augmenter la fréquentation des établissements de restauration à tarification sociale.

LES RAPPORTEURS, PARTICIPANTS ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les rapporteurs

Armelle PRIGENT, Vice-présidente Formation Vie Universitaire (FVU) à La Rochelle université et **Jean-Pierre FERRE**, directeur général du CROUS de Bordeaux.

Les participants :

➤ **Académie de Bordeaux** : Marie-Hélène GARDE, Conseillère Technique de service social auprès de la Rectrice

➤ **Université de Bordeaux** : Antoine PHILIPPEAU

➤ **Université Bordeaux Montaigne** : Xavier AMELOT, Vice-président délégué Aménagement et développement durable

➤ **Université de Pau et des Pays de l'Adour** : Blandine DAGUERRE, Chargée de mission (ERASMUS+) ; Rachel HIRIART-OTEGUI, Directrice du site Clous de la Côte Basque

➤ **Université de Poitiers** : Laurent-Emmanuel BRIZZI, Vice-président Vie de Campus et Patrimoine

➤ **La Rochelle université** : Armelle PRIGENT, Vice présidente CFVU ; Pascal GENOT, Directeur des Etudes et Vie Universitaire ;

➤ **Université de Limoges** : Kenza DERKI, Vice Présidente-Etudiante Chargée de la vie étudiante

➤ **CROUS de Bordeaux** : Jean-Pierre FERRE, Directeur général ; Pascal MERGUI, Coordinateur restauration

➤ **CROUS de Poitiers** : Karine PELTIER, Directrice des sites La Rochelle et Niort

➤ **CROUS de Limoges** : Thierry AVERTY, Directeur général

➤ **Région Nouvelle-Aquitaine** : Sophie DUMAS, Cheffe du service Mobilités Internationales

➤ **AFEV** : Melanie CHAMBON, Déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine

Les partenaires associés :

➤ **Bordeaux Métropole** : Yasmine DARMANTE, Directrice de l'enseignement supérieur et du rayonnement

➤ **Agglomération de La Rochelle** : Vincent DEMESTER

Les mesures présentées portent sur le développement d'actions coordonnées entre l'ensemble des acteurs impliqués au service de la vie étudiante.

Sur les trois thématiques évoquées hébergement, restauration et mobilité, les mesures définissent en premier lieu un enjeu d'information et de diffusion coordonnée à destination des étudiants. Il s'agit de permettre à ces derniers d'aller vers une facilitation de leurs démarches et une plus grande autonomisation, en disposant de l'ensemble des données nécessaires aux différentes étapes de leur parcours.

Les actions proposées cherchent à proposer une offre qualitative et diversifiée sur les trois thématiques. Face à une hétérogénéité des profils et des rythmes, il est important de pouvoir proposer un panel de solutions qui permettra à chacun de trouver celle qui lui convient en fonction de ses besoins.

Ainsi, qu'il s'agisse de logements partagés, dédiés à des occupations pour les alternants ou d'une offre de restauration variée sur les sites universitaires, ces actions visent à maintenir une grande diversité des solutions de la vie quotidienne au profit des étudiants.

Au-delà de l'approche pragmatique, l'amélioration continue est au cœur de ces mesures. Dans un esprit de collaboration entre acteurs, favoriser une plus grande coordination permettra à chaque opérateur de disposer des informations nécessaires pour assurer un service de qualité aux étudiants.

Un axe majeur de ces propositions est évidemment de faire face aux situations de précarité que peuvent rencontrer certains étudiants. S'il s'agit de répondre dans un premier temps à l'urgence (sur la dimension du logement notamment), ces actions doivent être adossées à un dispositif d'accompagnement social de l'étudiant afin d'envisager avec lui des actions permettant à terme de disposer d'un logement pérenne et atteindre une situation financière équilibrée.

Par ailleurs, lors des travaux sur ces trois thématiques est apparu systématiquement un enjeu de développement durable et de responsabilité sociétale. En tout premier lieu, s'est posée la question des étudiants engagés et des dispositifs spécifiques pour les accompagner dans leur dynamique. Il peut s'agir par exemple de la prise en compte de leur statut dans le cadre de leur mobilité ou de l'accès à un logement dédié dans le cadre d'un accord lié à leur engagement.

Enfin les étudiants représentent aujourd'hui une génération ayant pleinement conscience des enjeux de la transition écologique et il est important de les accompagner dans la découverte de bonnes pratiques et d'écogestes.

Il s'agit aussi, bien évidemment de favoriser les mobilités douces sur les sites universitaires tout en repensant les aménagements nécessaires pour dimensionner les espaces de stockage des dispositifs (vélos, trottinettes...) et pour garantir la sécurité des étudiants.

Sur ces trois thématiques, les acteurs impliqués, établissements et opérateurs de transport, d'hébergement ou de restauration ont un rôle central à jouer pour agir en responsabilité dans leurs actions et favoriser une démarche durable face à ces enjeux environnementaux.



**AXE STRATÉGIQUE
N°4**

**ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL ET EMPLOI
ÉTUDIANT**

« La condition étudiante cristallise les débats publics sur l'enseignement supérieur. Les étudiants sont plus nombreux mais ils sont aussi en plus grand nombre à rencontrer des difficultés pour financer leurs études ou pour se loger ».

(Vie Publique, 2021, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273517-etudiants-queelles-conditions-de-vie>)

En accentuant ses effets, la crise sanitaire a mis à jour la fragilité des étudiants. Cette fragilité est croissante, multifactorielle et s'exprime de façons très diverses aussi. Elle est attestée notamment par la montée en puissance des expressions de mal-être présentes dans les saisines déposées par les étudiants auprès des travailleurs sociaux. Elle est perceptible dans les CROUS, où les aides spécifiques ont bondi ces deux dernières années : + 100 % en 2020-2021 au plus fort de la crise et encore +40 % par rapport au niveau de 2019-2020 pour l'année 2021-2022.

Pendant la crise, 40 % des étudiants inscrits dans cinq des établissements de la Nouvelle Aquitaine ont perçu une aide alimentaire et 14 % des étudiants ont déclaré ne pas avoir mangé à leur faim de manière répétée au cours de l'année universitaire (CCT, 2022, Enquête Conditions de Vie des étudiants Spéciale Covid-19)³⁰. C'est 5 points de moins qu'en 2018 mais le chiffre reste bien trop élevé et au-dessus de la moyenne nationale. Avec la fin de la crise, l'aide financière et alimentaire a diminué mais n'a jamais retrouvé les niveaux antérieurs tant les besoins sont durables et vitaux. Selon la même enquête, 10 % des étudiants déclarent n'avoir personne sur qui compter en cas de nécessité financière ou psychologique, et les étudiants les plus fragiles tant économiquement que psychologiquement sont les étudiants étrangers, éloignés de leurs soutiens, parfois peu informés et non éligibles à une partie des aides. La fragilité des étudiants est en effet renforcée par l'isolement et par les difficultés que nombre d'entre eux éprouvent pour accéder aux informations qui les concernent. L'accès aux droits et aux aides financières est parfois méconnu, notamment pour les étudiants qui quittent la cellule familiale ou viennent d'un autre pays. 100 % des étudiants bénéficient d'une couverture maladie. Les difficultés se concentrent sur l'accès à une

complémentaire santé : dans « Repères sur la santé des étudiants – 2018 », l'Observatoire de la Vie Étudiante relève que seuls 87 % des étudiants bénéficient d'une couverture complémentaire.

Plus les étudiants avancent en âge et plus ils sont nombreux à ne pas disposer d'une mutuelle : 3 % des moins de 20 ans contre 17 % des plus de 25 ans. Les étudiants internationaux sont cinq fois plus nombreux à n'être couverts par aucune mutuelle. Dans ce contexte, près d'un tiers des étudiants déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des 12 mois précédant l'enquête. A ce titre, l'accès aux dispositifs de droit commun, comme la Carte Vitale dans le domaine de l'assurance maladie ou l'ouverture des aides au logement versées par la CAF, est aussi important que le versement d'aides financières spécifiques à l'enseignement supérieur, pour que les étudiants, très jeunes adultes, accèdent à l'autonomie. Les aides et les services fournis par les établissements de l'ESR ou par les organismes publics ou privés qui s'emploient à soutenir les jeunes sont pourtant nombreux. Différentes plateformes d'information destinées aux étudiants, aux jeunes ou plus largement aux résidents en France, existent déjà. Mais les différents acteurs gagneraient à coordonner leur action en faveur des étudiants tant pour la conception des différentes aides que pour l'information sur celles-ci (<https://www.ac-bordeaux.fr/mesaidesetudiantes>).

Face à la précarité de leur situation, les étudiants travaillent toujours plus et en plus grand nombre pour financer leurs études. Si l'on parle parfois du « métier d'étudiant », ce métier est rarement l'unique activité des étudiants. En mars 2021, et donc pendant la crise qui a pourtant participé à raréfier les emplois étudiants, 35 % des étudiants de la CCT déclaraient avoir travaillé au moins une

³⁰La CCT ou Convention de Coordination Territoriale regroupe sept établissements de l'enseignement supérieur du périmètre de l'ancienne Aquitaine : l'université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Pau et des pays de l'Adour, La Rochelle Université, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux. Les données CCT ne prennent donc pas en compte les établissements de Poitiers, Limoges, Niort et Angoulême. L'enquête spécial Covid a porté sur les 4 universités composant la CCT ainsi que Bordeaux INP.

fois au cours de l'année universitaire en cours, et 17 % le faisaient de façon régulière. Les étudiants salariés ont des revenus plus élevés (+147 euros par mois en moyenne selon la même enquête) que les étudiants non-salariés, mais ces revenus restent modestes (509 euros par mois pour les salariés) au regard du coût de la vie, notamment du logement dans certaines agglomérations sièges des universités. L'activité rémunérée n'est pas sans conséquence sur les conditions de vie et d'études des étudiants.

Elle permet d'améliorer leur niveau de vie (86 %), d'acquérir une expérience professionnelle (82 %) et contribue à leur indépendance vis-à-vis de leurs parents (76 %). Elle a aussi des effets indésirables comme source de stress (37 %) ou plus largement par son impact jugé négatif sur leurs études (23 %) (Enquête des conditions de vie des étudiants en Nouvelle Aquitaine de 2018 (ajouter la référence ou le lien en note)). Il est donc crucial d'aider les étudiants à trouver un emploi pour financer leurs études et sortir de la précarité mais aussi de s'assurer qu'il s'agit bien d'un « job étudiant », c'est-à-dire une activité compatible avec les études, ce qui implique d'agir sur les conditions d'emploi mais oblige aussi à réfléchir à l'organisation des études.

Les acteurs concernés par cet axe stratégique sont particulièrement nombreux et variés et s'étendent au-delà du domaine de l'Enseignement supérieur : les missions locales, Pôle Emploi, le réseau Information Jeunesse, la CPAM, la CAF et les collectivités territoriales.

Les associations étudiantes sont aussi à l'origine de nombreuses actions en faveur de leurs pairs, particulièrement en matière d'accompagnement social, en ce qui concerne les thématiques de cet axe. Ce sont des acteurs à part entière, très réactifs et dont les initiatives sont capables de toucher les plus isolés.

Les quatorze propositions d'action qui composent cet axe s'organisent en deux séries de quatre et trois mesures, la première consacrée à « l'étudiant au cœur de l'accompagnement social », la seconde à « l'étudiant au cœur de son parcours d'activité ». Certains acteurs sont communs aux deux axes, d'autres plus spécifiques à l'un des deux. Les acteurs de l'ESR ont un rôle d'intermédiaire-clé à jouer pour faire connaître les spécificités de la communauté étudiante, l'accompagner et la diriger vers le monde.

Les mesures de cet axe ont pour ambition de favoriser l'accès aux droits des étudiants. Pour cela les établissements d'enseignement supérieur, les Crous et les organismes sociaux, notamment ceux qui interviennent auprès des jeunes, augmenteraient leur efficacité en renforçant leurs partenariats et en coordonnant leurs actions : Réseau Information Jeunesse, Missions locales, Pôle Emploi, CPAM, Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et le cas échéant Centres Communaux d'Action sociale ainsi que les Départements pour les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, les services de la protection judiciaire de la jeunesse. Les deux premières mesures concernent tous les étudiants alors que les mesures 3 et 4 ciblent parmi eux certains publics, les néo-entrants particulièrement nombreux et fragiles, et les étudiants détectés comme déjà fragilisés.

MESURE 1

Rendre plus visibles pour les étudiants les différents acteurs de l'accompagnement des jeunes et leurs offres de service

Action 1.1 – Informer les étudiants lors de moments clés dans l'année / Ouvrir les établissements à ces différents acteurs (rentrée, etc.)

La rentrée constitue évidemment un moment-clé dans le parcours des étudiants. C'est une période de découverte du campus, de prise de repères dans un nouvel environnement et, le plus souvent, l'expérience d'une vie en autonomie. Il est donc judicieux de prévoir dans le parcours d'accueil une présentation de l'ensemble des acteurs accompagnant les jeunes, ainsi que les aides financières auxquelles ils sont susceptibles d'accéder.

Cette présentation peut prendre différentes formes : stands d'informations tenus par les partenaires (notamment la CPAM, la Caisse d'Allocation Familiale, les Missions locales, Pôle Emploi, les Cap emploi et l'APEC) sur le campus et dans les résidences du Crous, envoi de messages synthétiques sur les boîtes électroniques des étudiants, informations incluses dans les applications créées par les universités quand ces applications existent...

Il convient toutefois d'être conscient du volume d'informations conséquent communiqué aux étudiants à la rentrée. Cette réalité invite à travailler le fond et la forme des messages diffusés aux étudiants. Elle justifie par ailleurs que d'autres séquences d'information dédiées soient organisées dans l'année. A toutes les étapes de la communication, le soin porté à

mobiliser les associations étudiantes en relai est essentiel.

Action 1.2 – Mettre en place des communications ciblées vers certains étudiants : étudiants décrocheurs, étudiants qui travaillent

Si une communication généraliste se justifie auprès de tous les étudiants, le ciblage d'informations spécifiques auprès de certains étudiants revêt une importance majeure.

Une attention particulière doit être portée aux étudiants en risque de décrochage. L'objectif doit évidemment rester d'inciter ces étudiants à se repositionner, si besoin, dans le système de l'enseignement supérieur. Pour autant, les services des universités peuvent utilement leur présenter le champ des possibles et les ressources d'accompagnement offertes par les acteurs tels que le Réseau Information Jeunesse, les Missions locales et Pôle Emploi voir supra. L'ouverture de perspectives larges est un levier pour prévenir la démotivation, voire accompagner certains étudiants vers des passerelles. La moitié des étudiants financent leurs études grâce à des jobs étudiants. Il serait pertinent de leur faire connaître les outils de recherche d'emploi et de valorisation de leur parcours et compétences offerts par les Missions locales, Pôle Emploi et le réseau Information Jeunesse (aide à la rédaction de CV, préparation à un entretien d'embauche...).

Action 1.3 – Mieux orienter les étudiants grâce à la « pair aide »

Plus que la communication institutionnelle, les échanges de « pair à pair » sont entendus par les étudiants parce que les codes de communication des étudiants et des institutions diffèrent, et parce que rien ne remplace la transmission de l'expérience vécue.

Les dispositifs de « pair aide » sont donc essentiels pour orienter les étudiants vers les acteurs susceptibles de les accompagner et leurs outils. Employer et former des étudiants afin qu'ils accompagnent leurs pairs peut être un levier pour diffuser efficacement des informations et orienter vers les ressources idoines.

MESURE 2

Mieux coordonner l'accompagnement social des étudiants

Action 2.1 – Systématiser, à l'échelle locale comme à celle de la Nouvelle Aquitaine, les partenariats entre les acteurs de l'ESR et ceux de l'accompagnement des jeunes

L'échange de points de vue et de pratiques a été apprécié par les participants ayant pris part aux travaux du présent atelier. Ils ont exprimé la demande que des rencontres périodiques, à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, puissent se poursuivre. Elles auraient vocation à suivre l'avancée des actions envisagées dans le schéma comme à, le cas échéant, les actualiser.

Pour autant, traduire les orientations stratégiques du schéma dans des actions concrètes suppose d'intervenir au niveau local.

L'échelle territoriale pertinente est sans doute celle des agglomérations, lesquelles constituent par ailleurs souvent des « bassins de vie » au sens de l'INSEE. Construire efficacement des actions sur chaque territoire suppose en tout cas une concertation préalable à leur concrétisation. Le noyau dur de cette concertation, pour ce qui concerne le champ du présent atelier, constitue :

➤ Pour l'emploi étudiant : l'agglomération, les établissements d'enseignement supérieur, le Crous, les Missions Locales, Pôle emploi et le réseau information jeunesse.

➤ Pour l'accompagnement social : l'agglomération et le CCAS, les établissements d'enseignement supérieur, le Crous, les Missions Locales, Pôle emploi et le réseau information jeunesse ;

Action 2.2 – Œuvrer à la meilleure visibilité,

complémentarité et continuité des services sociaux des universités et des Crous

Les premiers acteurs de l'accompagnement social des étudiants sont les services sociaux des Crous et des Universités. La crise sanitaire a facilité leur rapprochement. Face à la persistance de la précarité étudiante, et pour faciliter l'identification d'un interlocuteur et organiser la prise de rendez-vous, cette dynamique de coordination doit se renforcer.

Un seul numéro de téléphone, une seule adresse électronique, un seul support de communication à diffuser auprès des étudiants, de leurs associations et des composantes sont une réponse concrète à la demande de soutien d'étudiants en difficultés. Cette articulation des services sociaux peut prendre la forme du « guichet social unique » comme cela existe déjà sur certains sites.

Ces guichets offrent une lisibilité pour les étudiants et, en fédérant les équipes de travailleurs sociaux, permettent d'assurer une continuité des services tout au long de l'année, y compris pendant la période estivale.

Action 2.3 – Renforcer l'articulation entre les services sociaux et les épiceries sociales

En complément de l'intervention des travailleurs sociaux, l'appui aux épiceries sociales est une modalité intéressante d'accompagnement social. Ces épiceries sont des lieux de rencontres, et souvent d'animations (autour de l'équilibre alimentaire notamment), de nature à rompre l'isolement. Dès à présent, plusieurs universités et Crous les soutiennent financièrement et / ou les hébergent. Il s'agit de poursuivre cet effort

et de renforcer l'action de ces épiceries sociales en les insérant plus étroitement aux dispositifs d'aide déjà existants et en les

faisant connaître plus largement auprès des étudiants, notamment les néo-entrants.

MESURE 3

Mieux accompagner les néo-entrants

Action 3.1 – S'appuyer sur les associations étudiantes pour favoriser l'accompagnement des néo-entrants

Les informations délivrées à la rentrée sont particulièrement denses et portent sur des sujets variés. Le risque est grand de voir les étudiants qui découvrent le campus, ex-lycéens ou internationaux, manquer de repères et de capacité à hiérarchiser les informations. Celles-ci gagnent donc à être « médiées » dans une logique de pair à pair (cf. supra action 1.3).

Action 3.2 – Améliorer l'accès au logement des étudiants internationaux primo arrivants

Sur certains territoires, le CCAS, l'agglomération, le Crous et les établissements d'enseignement supérieur

se coordonnent pour accompagner les étudiants internationaux primo arrivants sans solution de logement à la rentrée. Cet accompagnement peut prendre la forme d'une orientation vers un logement dédié à l'accueil temporaire, lorsque le parc locatif est particulièrement tendu, ou d'un soutien financier. Cet accompagnement peut également concerner l'association des foyers de jeunes travailleurs à la démarche.

Si le rôle de la collectivité est central pour la recherche de logements disponibles, l'ensemble des acteurs (établissements d'enseignement supérieur et Crous) doivent s'impliquer pour réguler cet accès avant même l'arrivée des étudiants internationaux. Dans les CCT ou à l'échelle des sites, la coordination des bureaux d'accueil des étudiants internationaux peut être renforcée.

MESURE 4

Prendre en compte dans la durée la diversité des parcours en articulant les offres de services

L'idée ici est de prendre en considération tous les profils et de travailler pour atténuer les ruptures. En effet, les jeunes alternent voire combinent de plus en plus fréquemment des périodes d'études, de stage, d'emploi (salarie ou non), de volontariat en service civique.

Action 4.1 – Articuler les dispositifs mis en place par les universités avec l'accompagnement des missions locales et des Cap emploi pour mieux accompagner les étudiants en risque de « décrochage » vers l'activité ou la reprise d'études

L'Association Régionale des Missions Locales propose de travailler plus étroitement avec les universités pour construire une offre de service expérimentale dédiée à l'accompagnement des étudiants en cours de décrochage. Sous certaines conditions,

les Missions Locales peuvent verser une allocation à des ex-étudiants qui s'orientent vers un autre parcours que ce soit l'emploi ou la formation (contrat d'engagement). Concernant les étudiants en situation de handicap, cet accompagnement peut être renforcé par un rapprochement des universités avec les Cap emploi.

D'une manière plus générale, les établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à des parcours d'étudiants de moins en moins linéaires. Ils adaptent leur offre de service à cette réalité.

Actuellement, la moitié des étudiants occupe un job étudiant pour financer leurs études. Pour rester compatible avec la poursuite d'études supérieures, l'intensité maximale d'une activité professionnelle ne doit pas dépasser 17 heures / semaine (source : Observatoire national de la Vie Etudiante - OVE).

MESURE 1

Favoriser l'accès à un job étudiant

Action 1.1 – Développer les forums de « jobs » étudiants en associant les différents acteurs

Ces forums de jobs étudiants rassemblent ponctuellement, sur un territoire, les entreprises qui recrutent et les étudiants. Les moments propices à leur organisation sont le printemps (pour l'accès à des emplois saisonniers) et la rentrée (pour des emplois à intensité horaire limitée sur des durées plus longues).

Les porteurs de ces initiatives sont variables selon la dynamique de chaque territoire. En tout état de cause, les acteurs à mobiliser sont : les CROUS, les établissements d'enseignement supérieur, les Missions locales, Pôle Emploi, le réseau information jeunesse, les communautés d'agglomération et les villes.

Action 1.2 – Informer les étudiants en continu sur les offres de jobs étudiants, notamment par les plateformes numériques

Au-delà des « temps forts » que sont les forums de jobs étudiants, le Réseau Information Jeunesse et les Missions locales, ainsi que la plateforme Jobaviz portée par le réseau des Crous, communiquent toute l'année des offres d'emplois compatibles avec la poursuite d'études.

Action 1.3 – Mettre en place des ateliers de préparation à l'emploi (« coaching »)

Les forums de jobs étudiants sont l'occasion de mettre en place des ateliers de préparation à l'emploi. Il s'agit de valoriser les compétences des étudiants, maîtriser les codes de l'entretien de recrutement, rédiger un CV « efficace ».

MESURE 2

Concilier études et jobs étudiants

Action 2.1 – Les établissements d'enseignement supérieur dont les CROUS, employeurs exemplaires des étudiants

Depuis la crise sanitaire, le recours aux contrats étudiants s'est fortement développé dans les Crous et les universités. Ils sont une réponse à la précarité étudiante.

Ils sont aussi un vecteur d'échanges « de pair à pair » entre les étudiants, pour développer une information bien ajustée et orienter les étudiants au bon moment vers la bonne personne.

Les universités souhaitent échanger leurs bonnes pratiques pour rémunérer les emplois étudiants en fin de mois.

Action 2.2 – Coopérer avec les entreprises pour tenir compte des contraintes propres aux étudiants

Les Vice-Présidents Étudiants souhaitent la mise en place de labels ou de chartes permettant aux étudiants de se tourner prioritairement vers les entreprises qui ajustent leurs offres d'emploi aux contraintes de la vie étudiante.

Des conditions de réussite de cette sensibilisation sont à prendre en compte. Pour éviter de sur-solliciter les entreprises, il convient que les acteurs (universités, Missions Locales, Pôle Emploi, collectivités territoriales) se coordonnent, d'une part, et s'adressent aux différentes fédérations et organisations professionnelles, d'autre part.

Cela comprend par exemple un rapprochement possible avec les clubs d'entreprises inclusives présents sur le territoire.

MESURE 3

Promouvoir et valoriser les expériences professionnelles hors formation

Permettre aux étudiants de développer des « soft skills » en dehors de la formation et de mûrir leur projet, pour ensuite les valoriser, par exemple, sous forme de « badges numériques » ou de certifications universitaires. Cela concerne le volontariat en service civique, le « woofing » (voyage à l'étranger dans des exploitations agricoles qui offrent le séjour en contrepartie de quelques tâches) et les stages hors formation pour les étudiants en césure, en décrochage ou en pause pédagogique.

LES RAPPORTEURS, PARTICIPANTS ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les rapporteurs

Marie MELLAC (Vice-présidente CFVU, Université Bordeaux Montaigne) et **Mariannig HALL** (Directrice générale, Crous de Poitiers)

Les participants :

➤ **Université de Bordeaux** : Michaël LARIVIERE, Vice-Président étudiant ; Marianne ELOI, Directrice VU, représentée par Sylvie DUPOUY, Direction de la vie universitaire

➤ **Université Bordeaux Montaigne** : Marie MELLAC, Vice-Présidente CFVU ; Kévin DAGNEAU, Vice-Président étudiant ; Isabelle BOUCHIBA-FOCHESATO, Vice-Présidente Vie universitaire et qualité de vie au travail ;

➤ Université de Pau et des Pays de l'Adour : Nadia MEKOUAR-HERTZBERG ; Christine BORIE, Directrice DEVE ; Aurélie LABBE, assistante sociale ;

➤ **Université de Poitiers** : Sybille LAJUS, Vice-présidente Vie Etudiante, Culture et Sport ;

➤ **La Rochelle université** : Pascal GENOT, Directeur des Etudes et Vie Universitaire ; Amandine GLENAT-COURTADON, Directrice Orientation Insertion ; Armelle PRIGENT, Vice-présidente CFVU

➤ **Université de Limoges** :

➤ **CROUS de Bordeaux** : Géraldine PARENT, Cheffe du service social

➤ **CROUS de Poitiers** : Mariannig HALL, Directrice générale

➤ **CROUS de Limoges** : Sandra LAZEIRAS, CTSS

➤ **Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine** : Isabelle GRIMAUULT, Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du SGAR

➤ **CPAM** : Marie RUEZ, Directrice de l'association régionale des missions locales ; Marie RUEZ, Directrice de l'association régionale des missions locales

➤ **AFEV** : Melanie CHAMBON, Déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine

Les partenaires associés :

➤ **CRIJ Nouvelle-Aquitaine** : Arnaud VIRRIION, Directeur général ; Constance PEYRELONGUE, Présidente

➤ **CCAS La Rochelle** : Julien DION, Directeur général

➤ **Communauté urbaine de Grand Poitiers** : Aurélie TONNOIR, Cheffe de service Emploi et Entreprises ; Jean-Christophe SARRAZIN, En charge de l'accompagnement des entreprises sur les questions de l'emploi

➤ **ATENA** : Marie-Juliette CAPPONI, Vice-présidente Innovation Sociale et Elue-étudiante à la CFVU de l'UB ; Erwan LESCOUET, Vice-président de la fédération ATENA

➤ **ARML Nouvelle-Aquitaine** : Thierry MARTY, Président

➤ **Pôle Emploi** : Delphine VIDAL, Directrice adjointe ; Aurélien LEROY, Directeur stratégie et relations extérieures

➤ **Ville de Pessac** : François SZTARK, adjoint au maire, délégué à la jeunesse, aux universités, aux relations internationales et à l'opération Campus



GLOSSAIRE

ANS : Agence Nationale du Sport

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ARML : Association Régionale des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Social

CCT : Convention de Coordination Territoriale

CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVEC : Contribution à la vie étudiante et de campus

DRAC : Direction régionale aux affaires culturelles

DRA-JES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ERS : Etudiant Relais Santé

ESRI : Enseignement supérieur, recherche et innovation

FFSU : Fédération Française de Sport Universitaire

IGESR : Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche

FSDIE : Fond de Solidarité pour le Développement des Initiatives Etudiantes

MENJES : Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

OLENA : Observatoire du Logement Etudiant en Nouvelle-Aquitaine

ORE : Orientation et Réussite des Etudiants

OVE : Observatoire de la Vie Etudiante

PEPITE : Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat

PSSL : Premiers Secours en Santé Mentale

RU : Restaurant universitaire

SRA-ES : Service Régional Académique à l'Enseignement Supérieur

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

STBVE : Schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

VPE : Vice-Président Etudiant

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles

ANNEXES

ANNEXE 1

Enquête Logement Étudiant 2021/2022

Quelle est la situation des étudiants face au logement ?

<https://www.ac-bordeaux.fr/enquete-logement-etudiant-20212022-quelle-est-la-situation-des-etudiants-face-au-logement-127624>

ANNEXE 2

Carte mentale de l'atelier "Santé et santé mentale"

<https://www.ac-bordeaux.fr/schema-territorial-du-bien-etre-et-de-la-vie-etudiante-127627>

ANNEXE 3

Carte mentale de l'atelier "Restauration, hébergement et mobilités"

<https://www.ac-bordeaux.fr/media/42829/download>

ANNEXE 4

Enquête dans le cadre de la convention de coordination territoriale (CCT) « Conditions de vie - Spéciale Covid 19 » réalisée en mars-avril 2021

<https://www.ac-bordeaux.fr/enquete-conditions-de-vie-des-etudiants-speciale-covid-19-127669>

REMERCIEMENTS

Merci à tous les acteurs de la région académique Nouvelle-Aquitaine pour leur investissement dans la réalisation de ce schéma territorial :

- ✎ Vincent SIMON, Directeur de cabinet du Recteur délégué pour l'ESRI
- ✎ Maud MAILLARD, déléguée régionale académique
- ✎ Camille DA SILVA, déléguée régionale académique adjointe
- ✎ Dalida JANKOWIAK-LATOURE, chargée régionale enseignement supérieur
- ✎ Emma CHAUFFEPIED, assistante vie universitaire.

Nous suivre en ligne sur
https://www.ac-bordeaux.fr/region_academique



@RANouvAquitaine

Réalisé par le service communication
de l'académie de Bordeaux

Septembre 2022